

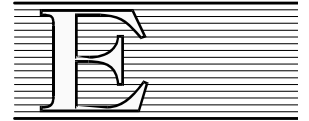


NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Quatrième réunion du Comité du développement durable

Addis-Abeba
24-28 octobre 2005



Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA/SDD/CSD.4/2
13 octobre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**RAPPORT SUR LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RÉSULTATS DU
SOMMET MONDIAL SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte

1. Le suivi de la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement durable dans la région africaine est un thème récurrent du programme de travail de la Division du développement durable de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), conformément au mandat du Comité africain du développement durable. Le rapport sur le développement durable en Afrique, qui sera établi tous les deux ans, détaillera les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de développement durable dans la région.

2. Les trois résultats du Sommet sont la Déclaration politique, le Plan d'application de Johannesburg et les initiatives de partenariat de type II. La Déclaration politique réaffirme l'engagement mondial d'atteindre les objectifs de développement durable. Le Plan d'application contient des cibles et des échéanciers destinés à générer des mesures concernant toute une gamme de problèmes, qui renforcent pour la plupart les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Au moment du Sommet il y avait plus de 200 engagements de partenariat, y compris des initiatives majeures venant de partenaires de développement. Pour que les efforts soient davantage ciblés et adaptés aux besoins de développement de l'Afrique, la communauté internationale a décidé d'accorder un appui spécial au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Le Sommet a ainsi permis d'établir des fondements solides pour la réalisation du développement durable.

1.2 Structure et contenu

3. Le Plan d'application de Johannesburg traduit la Déclaration politique en mesures concrètes, qui complètent les initiatives de partenariat. Le présent document est donc consacré aux progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'application et insiste sur des cibles assorties d'échéances, y compris celles qui renforcent les OMD et les objectifs du NEPAD. Il examine les principaux domaines thématiques contenus dans le Plan d'application et suit, dans une large mesure, la structure du rapport présenté par le Conseil économique et social à la douzième session de la Commission du développement durable sur le bilan des progrès accomplis en matière de développement durable. Il traite de l'élimination de la pauvreté et d'un développement qui n'exclurait personne au plan social en Afrique, de l'état de l'environnement et des ressources naturelles, de moyens durables de production et de consommation, des modes d'exécution et de cadres institutionnels et stratégiques pour le développement durable, tout en mettant en évidence les progrès réalisés dans la région. Il décrit aussi les obstacles, les défis, les perspectives et les enseignements qui ont été tirés pendant la mise en œuvre et présente des conclusions fondées sur les conclusions de l'examen.

1.3 Interdépendances

4. On notera que si le rapport est structuré en fonction d'orientations thématiques, toutes les questions abordées dans les différents domaines thématiques sont interdépendantes. L'élimination ou la réduction de la pauvreté permet de dégager davantage de ressources pour investir dans des programmes de développement durable, ce qui garantit un accès plus facile à des moyens d'exécution. Des maladies comme le sida et la tuberculose peuvent avoir des effets dévastateurs sur la situation économique des familles, menaçant leurs capacités de se nourrir et de répondre aux besoins élémentaires des enfants, causant ainsi la pauvreté. Les enfants de familles pauvres ont moins de chances d'être inscrits à l'école et de terminer le cycle complet. Une alimentation en eau sûre et fiable et des installations d'assainissement

convenables sont indispensables pour réaliser l'égalité des sexes et lutter contre la faim, la maladie et la pauvreté. L'amélioration des conditions de vie des personnes vivant dans des taudis contribuera à combattre le VIH/sida, à améliorer la viabilité de l'environnement et à réduire la faim et les inégalités entre hommes et femmes.

5. La détérioration de l'environnement est inextricablement liée aux problèmes de la pauvreté, de la faim, de l'inégalité des sexes et de la santé. La protection et la gestion des ressources naturelles pour le développement économique et social et la modification des modes de production et de consommation sont des conditions fondamentales pour éliminer la pauvreté. Un environnement stable garantit une offre d'eau douce, de nourriture, d'air pur, de bois, de poissons et de sols productifs qui protègent les habitants des inondations, des sécheresses, des infestations de ravageurs et des maladies. La mise en œuvre du Plan d'application de Johannesburg, des OMD et des programmes du NEPAD exige donc une intégration équilibrée des piliers sociaux, économiques et environnementaux du développement durable, dans un cadre institutionnel et stratégique bien défini et efficace.

6. Le présent rapport sera présenté pour examen au Comité du développement durable à sa quatrième réunion. Les participants sont invités à examiner le rapport et à fournir des orientations sur les initiatives de suivi qui devront être entreprises à tous les niveaux et par toutes les parties prenantes pour améliorer les progrès dans la mise en œuvre.

2. Éradication de la pauvreté et développement n'excluant personne au plan social

7. La présente section aborde les questions de la pauvreté et de la faim, des établissements humains, de l'eau et de l'assainissement, de la santé et de l'éducation en rapport avec les cibles du Plan d'application de Johannesburg, des OMD et des objectifs du NEPAD.

2.1 La pauvreté et la faim

8. Le Plan d'application de Johannesburg affirme que l'éradication de la pauvreté est le principal défi auquel doit s'attaquer le monde d'aujourd'hui et c'est une condition essentielle du développement durable. Il réaffirme les engagements et les objectifs contenus dans la Déclaration du Millénaire, à savoir réduire de moitié à l'horizon 2015 la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour et celle des personnes qui souffrent de la faim. Il prévoit également de fournir un appui à l'Afrique en vue d'améliorer la productivité agricole durable et la sécurité alimentaire, conformément à l'Objectif du Millénaire relatif à la faim qui complète le volet agricole du NEPAD.

2.1.1 La pauvreté

9. La pauvreté est chronique et omniprésente en Afrique subsaharienne, en particulier dans les zones rurales où environ 60% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. D'après le rapport présenté par la CEA à la Conférence des ministres qu'elle a organisée en mai 2005, l'Afrique subsaharienne avait le taux de pauvreté le plus élevé en 2003, alors que l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient connaissaient le taux le plus faible. En outre, le taux de pauvreté a nettement baissé entre 1980 et 2003 pour toutes les sous-régions à l'exception de l'Afrique subsaharienne. Par ailleurs, cette dernière était la seule sous-région où la proportion de «pauvres qui travaillent» a augmenté pendant la période considérée. Le nombre de pauvres en Afrique subsaharienne devrait passer de 314 millions en 2001 à 366 millions d'ici 2015. L'omniprésence de la pauvreté s'explique également par le rôle que le continent joue dans

l'économie mondiale, principalement celui d'un fournisseur de main-d'œuvre bon marché et de matières premières.

10. Les gouvernements nationaux ont lancé de nombreuses initiatives de réduction de la pauvreté avec l'appui des partenaires du développement et de la société civile. Ces initiatives visaient à améliorer le mode de vie des pauvres en générant de revenus et en associant les communautés à la gestion des ressources naturelles. Au niveau international, la stratégie de réduction de la pauvreté de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) est mise en œuvre dans tous les pays d'Afrique à faible revenu (Banque mondiale, 2004). Trente et un pays africains¹ se sont lancés dans le processus des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Au 29 juillet 2005, 26 pays avaient achevé leurs DSRP, alors que cinq (Burundi, Côte d'Ivoire, Lesotho, République démocratique du Congo et République du Congo) avaient achevé un DSRP intérimaire. Deux pays (Burkina Faso et Ouganda) avaient achevé leur DSRP II (deuxième phase).

11. Le processus des DSRP est toutefois critiqué parce qu'il ne garantit pas une participation adéquate des parties prenantes et n'intègre pas des secteurs et des problèmes fondamentaux comme l'environnement et la situation des femmes et des enfants. Une étude indépendante demandée par la Banque mondiale en 2003 indique que les pays devraient s'attacher davantage à achever les documents, qui leur donnent accès aux ressources, plutôt que d'améliorer les processus nationaux. En outre, d'autres sources indiquent que les progrès ont été particulièrement ralentis par le conservatisme financier du FMI et de la Banque mondiale, d'où l'impossibilité de procéder aux changements radicaux nécessaires pour que le développement profite aux pauvres. L'examen des stratégies de réduction de la pauvreté prévu par le FMI et la Banque mondiale en 2005 vient donc à point nommé. Cet examen vise à tirer parti de l'expérience des pays dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de réduction de la pauvreté et de celles des donateurs qui appuient ces efforts (Banque mondiale/FMI, 2005). S'agissant de la réalisation de l'Objectif du Millénaire relatif à la pauvreté, les pays d'Afrique du Nord et huit pays d'Afrique subsaharienne² devraient atteindre l'objectif prévu dans la Déclaration du Millénaire (CEA, 2005^a).

2.1.2 La faim

12. En ce qui concerne l'objectif d'éradication de la faim à l'horizon 2015, les chiffres montrent que la faim a augmenté en Afrique subsaharienne au cours des dix dernières années. En termes absolus, le nombre de personnes victimes de malnutrition en Afrique subsaharienne est passé de 170,4 millions en 1990-1992 à 197,4 millions en 1995-1997 et à 203,5 millions en 2000-2002. Dans le même temps, le nombre de victimes de la faim en Afrique du Nord est passé de 5,4 millions à 5,7 millions et à 6,1 millions. Au niveau des sous-régions de l'Afrique subsaharienne, alors que l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est ont connu une baisse de la faim pendant la période considérée, la situation s'est aggravée en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest (FAO, 2004).

13. En pourcentage de la population totale, la proportion de victimes de la faim en Afrique subsaharienne est demeurée constante à 36% en 1990-1992 et 1995-1997, et a été ensuite ramenée à 33% pendant la période 2000-2002. On a constaté une baisse générale du nombre

¹ Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Djibouti, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda, SaoTomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Tchad et Zambie.

² Afrique du Sud, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Ghana, Lesotho, Maurice et Ouganda.

de victimes de la faim dans toutes les sous-régions d'Afrique subsaharienne, sauf en Afrique centrale où il a augmenté. Ce chiffre était moins élevé en Afrique de l'Ouest et il est demeuré constant en Afrique du Nord pendant la même période, représentant 4% de la population (ibid.).

14. Au cours des dix dernières années, l'Afrique subsaharienne a connu le plus grand nombre de situations d'urgence alimentaire. On estime que d'ici 2010, une personne sur trois en Afrique subsaharienne ne pourra bénéficier de la sécurité alimentaire, contre une sur huit en Asie du Sud et une sur vingt en Asie de l'Est (FAO, 2001; CEA, 2004^a). La famine actuelle au Niger aurait pu être prévenue, si la communauté internationale avait répondu à l'appel lancé au moment où la crise est apparue dans le pays de nombreux mois auparavant. D'après le Programme alimentaire mondial (PAM), la famine au Niger met en évidence une crise plus étendue en Afrique de l'Ouest. La Mauritanie et le Mali souffrent également de pénuries alimentaires à cause de la sécheresse et de l'invasion de criquets pèlerins. La guerre civile en Côte d'Ivoire a été à l'origine de mouvements de réfugiés affamés et plusieurs pays côtiers de la sous-région souffrent encore de la faim à cause des répercussions de la guerre.

15. Compte tenu de ce qui précède, la mise en œuvre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, élaboré dans le cadre du NEPAD, contribuera significativement à atténuer la faim dans la région. Le Programme répond aussi à l'objectif du Plan d'application de Johannesburg consistant à appuyer les pays africains dans la formulation et l'exécution de stratégies de sécurité alimentaire d'ici 2005. Les communautés régionales et les gouvernements nationaux ont recensé les projets hautement prioritaires et les mesures préalables à la mise en œuvre du Programme intégré. Les gouvernements se sont aussi engagés à augmenter le montant du budget national affecté à l'agriculture de 10% par an pendant cinq ans. Les partenaires de développement et les institutions multilatérales ont apporté un appui considérable en vue de l'exécution du Programme intégré (Nkuhlu, 2005). Pour ce qui est des Objectifs liés à la faim de la Déclaration du Millénaire, sept pays africains³ devraient atteindre l'Objectif relatif à la malnutrition des enfants; trois pays d'Afrique subsaharienne⁴ et les pays d'Afrique du Nord devraient atteindre l'Objectif relatif à la sous-alimentation générale (CEA, 2005^a).

2.2 Établissements humains, eau et assainissement

16. Le Plan d'application de Johannesburg réaffirme l'Objectif du Millénaire tendant d'ici 2020 à améliorer sensiblement les conditions de vie des 100 millions de personnes, sinon plus, qui vivent dans des taudis, comme le propose l'initiative «Villes sans taudis», et à réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable. Compte tenu du lien étroit entre l'eau et l'assainissement, le Programme a élargi l'objectif relatif à l'eau qui prévoit de réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de personnes n'ayant pas accès à l'assainissement de base.

2.2.1 Établissements humains

17. L'Afrique est la région du monde où l'urbanisation est la plus rapide. La population rurale augmente de 2,5% par an alors que la population urbaine connaît une hausse de 5 à 10% par an (CEA/Habitat, 2003). Les niveaux d'urbanisation les plus élevés de la région se trouvent en Afrique du Nord et en Afrique australe, où plus de la moitié de la population

³ Botswana, Égypte, Gambie, Mauritanie, Soudan, Tchad et Tunisie.

⁴ Angola, Ghana et Malawi.

totale habite dans des agglomérations urbaines. À l'inverse, seulement un quart de la population totale de la sous-région de l'Est vit dans des zones urbaines. Bien que l'Afrique de l'Est soit l'une des régions les moins urbanisées du monde, la population urbaine a augmenté de 5,8% par an pendant la période 1950-2000. La sous-région de l'Ouest connaît, elle aussi, l'un des taux de croissance de la population urbaine les plus élevés, à savoir 5,3% par an. D'autre part, certains pays du Centre et de l'Est (Djibouti et Gabon) connaissent une situation extrême où deux centres urbains regroupent plus de 80% de la population urbaine totale (CEA, 2004^a). Un nombre croissant de pauvres dans le monde seront des citadins. Habitat estime que 924 millions de personnes, soit 31,6% de la population urbaine mondiale, habitent dans des taudis où ils n'ont pas accès à des services de base ni à la sécurité d'occupation (Habitat, 2005). Après l'Asie du Sud et l'Asie de l'Est, c'est en Afrique subsaharienne qu'il y a le plus grand nombre d'habitants de taudis. Ensemble, l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest comptent environ un tiers des habitants de taudis de l'Afrique subsaharienne (Projet Objectifs du Millénaire, 2005^a).

18. Les initiatives entreprises par les pays africains pour améliorer la qualité de vie des 100 millions d'habitants de taudis vont de l'examen des politiques nationales de logement (Namibie), à l'introduction de programmes sur la fourniture de services urbains de base (Nigéria) en passant par l'introduction d'une législation et de politiques relatives aux droits du logement, à l'accès à la terre et à la sécurité foncière (Afrique du Sud, Namibie et Tanzanie) (CEA/Habitat, 2003). Les politiques et les mesures adoptées sont toutefois diverses. À l'exception de quelques pays dont l'Afrique du Sud, les initiatives lancées n'ont pas eu beaucoup d'effets sur l'offre de logements, la réhabilitation des taudis et la réduction de la pauvreté. Le programme sur les villes du NEPAD est une initiative louable qui, si elle est convenablement mise en œuvre, contribuera à améliorer la vie des habitants des villes, y compris dans les taudis. Le NEPAD entend traiter la question de l'urbanisation et ses conséquences de façon à rendre les villes africaines plus attrayantes pour l'investissement économique (Habitat, 2005).

2.2.2 Eau et assainissement

19. L'un des principaux objectifs du Plan d'application de Johannesburg concerne l'élaboration d'ici 2020 de plans intégrés de gestion et d'utilisation efficace des ressources en eau.

20. Le Rapport régional africain d'examen de la mise en œuvre dans le domaine de l'eau et de l'assainissement de 2004 indique que les ressources en eau du continent représentent environ 9% des ressources mondiales d'eau douce. L'Afrique dispose de façon générale d'abondantes ressources en eau : longs fleuves, grands lacs, vastes marécages et des eaux souterraines limitées mais très étalées. La majorité se situe en Afrique centrale et dans les pays insulaires. L'Afrique compte 17 fleuves dont le bassin versant est supérieur à 100 000 km² et plus de 160 lacs dont la superficie dépasse 27 km², la plupart dans la région équatoriale et dans les hauts plateaux semi-humides d'Afrique de l'Est de la vallée du Rift. En outre, les eaux souterraines représentent 15% des ressources en eau de l'Afrique, les principales nappes aquifères étant situées dans les zones arides du Nord-Sahara, en Nubie, au Sahel, dans le Bassin du Tchad et dans le Kalahari (Lake et Soure, 1997 dans CEA, 2001).

21. Les problèmes des ressources en eau dans la région sont encore aggravés par les effets néfastes des activités humaines, qui menacent la qualité et la quantité d'une ressource déjà rare mais vitale. Les masses d'eau s'épuisent en raison de la mauvaise gestion des déchets, des rejets agricoles et industriels et de la surexploitation. La pollution industrielle et agricole

libère des substances chimiques, des pesticides et des fertilisants dans les masses d'eau, compromettant leur qualité. La salinisation compromet également la qualité de l'eau. Le surpâturage et la déforestation, qui causent une grave érosion des sols et le déversement de sédiments dans les masses d'eau, sont aussi sources de préoccupation.

22. Le rapport CEA 2005 recense 11 pays⁵ susceptibles d'atteindre l'objectif relatif aux ressources en eau dans les zones rurales et sept pays⁶ susceptibles d'atteindre celui concernant l'assainissement urbain. S'agissant de l'accès à l'assainissement, parmi les pays ayant un accès insatisfaisant aux services et dont les progrès sont freinés ou inversés, 11 se trouvent en Afrique: Bénin, Éthiopie, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, République centrafricaine, Soudan et Togo; parmi les pays ayant de meilleures chances d'atteindre l'objectif mais où les défis sont encore importants, neuf se trouvent en Afrique (Afrique du Sud, Botswana, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Malawi, Namibie, Tchad et Zimbabwe) (Projet Objectifs du Millénaire, 2005^b). L'ouverture du Fonds africain pour l'eau est un événement important dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en Afrique. En outre, la Commission de l'Union européenne a créé la Facilité ACP-UE pour l'eau pour un coût de 500 millions d'euros.

23. Pour tenter de trouver une solution à tous les problèmes que l'on vient d'évoquer, les pays africains ont lancé de nombreuses initiatives aux niveaux des pays, des sous-régions, des régions et des bassins fluviaux. Presque tous ont adopté des politiques, des stratégies et des législations relatives à l'eau. L'Afrique a adopté une vision régionale de l'eau en 2000. Le Rapport sur la mise en valeur des ressources en eau en Afrique, élaboré sous l'égide de la Conférence ministérielle africaine sur l'eau, est en cours de finalisation. Par ailleurs, des projets utiles visant à compléter les initiatives régionales et sous-régionales dans le domaine de l'eau ont été identifiés dans le cadre des composantes du Programme du NEPAD sur la conservation et l'utilisation durable des ressources côtières, marines et des ressources en eau. En ce qui concerne l'objectif de mise au point de plans intégrés de gestion et d'utilisation rationnelle des ressources en eau d'ici 2005, les pays africains s'emploient de plus en plus à formuler des politiques, des stratégies et des programmes de gestion intégrée des ressources en eau. En Afrique de l'Ouest, certains pays ont déjà mis en place de telles politiques et d'autres sont sur la bonne voie (CEA, 2004^b).

2.3 Santé et développement durable

24. Le Plan d'application de Johannesburg réaffirme l'OMD consistant à réduire de deux tiers, d'ici à 2015, les taux de mortalité des nourrissons et des enfants de moins de cinq ans et de trois quarts les taux de mortalité maternelle **par rapport aux taux observés en 2000**. En ce qui concerne la lutte contre le VIH/sida et d'autres maladies, l'objectif du Plan réaffirme la résolution de l'Assemblée générale et complète les OMD tendant à réduire la propagation du VIH/sida et l'incidence du paludisme et d'autres maladies.

2.3.1 Santé maternelle et infantile

25. On estime qu'environ 10,8 millions d'enfants meurent chaque année avant l'âge de cinq ans (Black, Morris et Bryce, 2003 dans Projet Objectifs du Millénaire, 2005^c). Quarante et un pour cent de ces décès se produisent en Afrique subsaharienne. Alors que la mortalité infantile a régulièrement baissé au cours des 20 dernières années, les progrès relatifs à certains

⁵ Afrique du Sud, Algérie, Botswana, Burundi, Égypte, Gambie, Ghana, Malawi, Maurice, Namibie et Tanzanie.

⁶ Algérie, Égypte, Ghana, Libye, Maroc, Maurice et Tunisie.

indicateurs clefs ont commencé à ralentir et dans certains endroits d'Afrique subsaharienne, la mortalité infantile est en hausse (Projet Objectifs du Millénaire, 2005^c). En Afrique subsaharienne, le taux de mortalité des moins de cinq ans en 2002 est presque le double de la moyenne des pays en développement. Environ un enfant sur six en Afrique n'atteint pas l'âge de cinq ans et 24 des 25 pays ayant les taux de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans les plus élevés sont en Afrique subsaharienne (UNICEF, 2004, Conseil économique et social, 2004). Les pays d'Afrique du Nord et trois pays d'Afrique subsaharienne⁷ devraient atteindre l'objectif de réduction de la mortalité infantile (Projet Objectifs du Millénaire, 2005^c).

26. En ce qui concerne la mortalité maternelle, l'Afrique subsaharienne enregistre les taux les plus élevés du monde. Elle représente 47% de tous les décès maternels (Projet Objectifs du Millénaire, 2005^c). L'augmentation des décès maternels en Afrique est principalement imputable au VIH/sida et au paludisme. Parmi les autres causes, on peut citer l'espace insuffisant entre les naissances et la violence familiale. Les pays d'Afrique du Nord et quatre pays d'Afrique subsaharienne⁸ devraient atteindre l'OMD consistant à réduire la mortalité maternelle (CEA, 2005a).

2.3.2 VIH/sida et autres maladies infectieuses

27. L'Afrique subsaharienne reste de loin la plus touchée par le VIH/sida, avec 25,4 millions (23,4 millions – 28,4 millions) de personnes séropositives à la fin de 2004 par rapport à 24,4 millions (22,5 millions – 27,3 millions) en 2002. Un peu moins des deux tiers (64%) de toutes les personnes séropositives habitent en Afrique subsaharienne, comme plus des trois quarts (76%) des femmes séropositives. Le rapport d'ONUSIDA et de l'OMS indique que l'épidémie semble se stabiliser en Afrique subsaharienne, le taux de prévalence du VIH se situant autour de 7,4% pour toute la région. Cependant certains aspects importants ne sont pas visibles. Premièrement, cela veut dire que des nombres plus ou moins équivalents de personnes sont nouvellement infectées par le VIH et meurent du sida. Deuxièmement, l'épidémie se manifeste différemment dans les zones rurales et les zones urbaines, d'une région à une autre et la fiabilité des données collectées diffère. L'épidémie touche de plus en plus les femmes et les filles qui représentent jusqu'à 57% de tous les séropositifs en Afrique subsaharienne, où 76% des jeunes âgés de 15 à 24 ans séropositifs sont de sexe féminin.

28. La crainte que le VIH continue à s'aggraver au Moyen-Orient et en Afrique du Nord provient des dernières estimations qui montrent que 92 000 (34 000-350 000) personnes ont été infectées par le VIH en 2004. Cela porte à 540 000 (230 000 – 1,5 millions) le nombre total de séropositifs dans la région. Le sida a causé environ 28 000 (12 000 – 72 000) décès en 2004 (ONUSIDA/OMS, 2005). L'Ouganda et le Sénégal ont montré que des efforts concertés pouvaient réduire la propagation de l'épidémie. D'après le rapport CEA 2005^a, les pays d'Afrique du Nord et trois pays d'Afrique subsaharienne (Botswana, Ouganda et Zimbabwe) devraient atteindre l'OMD relatif au VIH/sida.

29. Plus de 90% des cas de paludisme sont en Afrique. Les principales victimes sont les jeunes enfants et les femmes enceintes. Au moins 20% des décès d'enfants en Afrique subsaharienne peuvent être imputés à la maladie. Les femmes enceintes courent un grand risque d'infection par le paludisme alors que les complications menacent la survie et l'épanouissement de leurs nouveau-nés (Projet Objectifs du Millénaire, 2005d). Des progrès ont toutefois été enregistrés dans certains pays. Les pays d'Afrique du Nord et huit pays

⁷ Cap-Vert, Maurice et Seychelles.

⁸ Botswana, Cap-Vert, Gambie et Maurice.

d’Afrique subsaharienne⁹ devraient atteindre l’OMD relatif au paludisme. Dans de nombreux pays africains, le nombre de cas de tuberculose a considérablement augmenté au cours des dix dernières années, principalement à cause de l’épidémie de VIH. Les taux en Afrique du Sud et au Zimbabwe sont supérieurs à 60%. En tout, on estime qu’environ 11 millions d’adultes sont infectés à la fois par la tuberculose et le VIH; ils sont 2 millions en Afrique du Sud seulement (Projet Objectifs du Millénaire, 2005e). Le traitement DOTS contre la tuberculose s’est avéré remarquablement efficace. Cependant, à l’heure actuelle, jusqu’à 70% des Africains séropositifs n’ont pas accès à des programmes DOTS opérationnels. Cela étant, le rapport CEA 2005 indique que les pays d’Afrique du Nord et sept d’Afrique subsaharienne¹⁰ devraient atteindre l’OMD relatif à la tuberculose.

30. La composante santé du NEPAD offre une approche globale et intégrée pour lutter contre la maladie. Elle cherche également à résoudre les problèmes de la pauvreté, de la marginalisation et des déplacements. Les pays ont commencé à appliquer la stratégie santé du NEPAD (Nkuhlu, 2005).

2.4 Éducation pour le développement durable

31. Le Plan d’application de Johannesburg réaffirme que d’ici 2015 tous les enfants seront en mesure d’achever un cycle complet d’études primaires, et que les filles et les garçons auront un accès, sur un pied d’égalité, à tous les niveaux d’éducation en rapport avec les besoins nationaux. Il réaffirme également le Cadre d’action de Dakar sur l’éducation pour tous, qui vise à éliminer les inégalités entre les sexes dans l’enseignement primaire et secondaire d’ici 2005. Dans le cadre de son initiative sur la mise en valeur des ressources humaines, le NEPAD s’engage notamment à collaborer avec les partenaires de développement pour réaliser l’OMD relatif à l’enseignement primaire universel.

32. Le déficit éducatif continue à être concentré en Afrique subsaharienne, dans les États arabes ainsi qu’en Asie du Sud et en Asie occidentale. Trente-cinq pays sont loin d’atteindre les objectifs, les valeurs de l’indice du développement de l’éducation pour tous¹¹ y étant inférieures à 0,80. Vingt-deux de ces pays¹² sont en Afrique subsaharienne (UNESCO, 2005).

33. En ce qui concerne l’enseignement primaire universel, le Rapport mondial de suivi sur l’éducation pour tous 2005 de l’UNESCO constate des spécificités régionales marquées. Le déficit éducatif (comme la pauvreté en général) se concentre massivement en Afrique et en Asie du Sud. L’Afrique subsaharienne, l’Asie du Sud et l’Asie occidentale représentent ensemble près des trois quarts des enfants non scolarisés. En Afrique subsaharienne, seuls quelques pays ont à la fois des taux bruts de scolarisation¹³ de 100% ou plus et des taux nets

⁹ Bénin, Cameroun, Comores, Gambie, Guinée-Bissau, Kenya, République centrafricaine et Rwanda.

¹⁰ Afrique du Sud, Angola, Gabon, Gambie, Madagascar, Swaziland et Zambie.

¹¹ Indice du développement de l’éducation pour tous: Indice composite visant à mesurer les progrès généraux en vue de l’éducation pour tous. Actuellement, il n’englobe que quatre des objectifs les plus quantifiables: l’enseignement primaire universel (EPU) mesuré par le taux net de scolarisation, l’alphabétisation des adultes, la parité mesurée par un indice ventilé par sexe et la qualité d’enseignement mesurée par le taux d’achèvement des cinq premières années. Sa valeur est la moyenne arithmétique des valeurs observées pour les quatre indicateurs.

¹² Burkina Faso, Burundi, Comores, Côte d’Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Lesotho, Libéria, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Sierra Leone, Tchad, Togo et Zambie.

¹³ Taux brut de scolarisation: Scolarisation totale à un niveau spécifique d’éducation, sans tenir compte de l’âge, exprimée en pourcentage de la population appartenant au groupe d’âge correspondant à ce niveau

de scolarisation¹⁴ supérieurs à 90%. Certains grands pays ont à la fois des taux bruts inférieurs à 100% et des taux nets inférieurs à 70%, voire à 50%. Les seuls pays ayant des taux nets au-dessous de 70% sont quelques États arabes et le Pakistan. Il n'y a que six pays, tous situés en Afrique, dont les taux nets de scolarisation dans le primaire sont inférieurs à 50%. Le taux de survie en cinquième année **du primaire** (nombre d'enfants inscrits en première année qui atteignent la cinquième année) varie considérablement et est particulièrement faible en Afrique subsaharienne. Il est inférieur à 75% dans 30 pays et inférieur à 66% dans la moitié des pays d'Afrique subsaharienne pour lesquels des données sont disponibles. Les taux de survie ont tendance à être plus élevés pour les filles que pour les garçons dans toutes les régions (UNESCO, 2005). Le Rapport CEA 2005 indique que 14 pays africains (Afrique du Sud, Algérie, Botswana, Cap-Vert, Égypte, Gabon, Maurice, Namibie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Togo, Tunisie et Zimbabwe) devraient atteindre l'objectif d'enseignement primaire universel (EPU), à la fois en ce qui concerne le taux de scolarisation et le taux d'achèvement.

34. Les inégalités entre garçons et filles au niveau du nombre d'inscriptions sont caractéristiques de nombreux pays dont la scolarisation globale est insuffisante. Bien que de nombreux pays dans le monde aient réalisé des progrès considérables en vue de la parité dans l'enseignement primaire et secondaire au cours des dix dernières années, des écarts importants subsistent en particulier dans les États arabes, en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et en Asie occidentale. À l'exception de trois, tous les pays dont l'IPS¹⁵ est inférieur à 0,90 sont en Afrique subsaharienne (plus spécialement en Afrique de l'Ouest), dans les États arabes, en Asie du Sud et en Asie occidentale. Les progrès en vue de la parité ont toutefois été remarquables depuis 1990 et la tendance s'est poursuivie en 1998-2001. Des progrès rapides sont donc possibles même dans des pays pauvres où les taux de scolarisation sont faibles (UNESCO, 2005). Les progrès réalisés par les pays africains dans ce domaine montrent que certains d'entre eux, le Botswana, le Lesotho, Maurice, la Namibie, le Rwanda, le Swaziland et le Zimbabwe, devraient atteindre l'objectif de parité dans l'enseignement primaire. En ce qui concerne la parité dans le secondaire, sept pays (Algérie, Botswana, Lesotho, Libye, Namibie, Rwanda et Tunisie) devraient y parvenir. Au niveau régional, un plan d'action détaillé est actuellement formulé sous l'égide du NEPAD pour permettre aux pays africains d'atteindre l'OMD visant l'enseignement primaire universel d'ici 2015 et promouvoir des centres d'excellence. Par ailleurs, le NEPAD appuie le développement de l'enseignement à distance, en partenariat avec des établissements d'enseignement supérieur en Afrique.

3. Protection et gestion des ressources naturelles

35. Le Plan d'application de Johannesburg signale que les activités humaines ont un impact croissant sur l'intégrité des écosystèmes qui fournissent l'essentiel des ressources et des services nécessaires au bien-être humain et aux activités économiques. La gestion des ressources naturelles de façon durable et intégrée est essentielle pour le développement durable. La présente section traite de l'atmosphère (changements climatiques et

d'éducation. Le taux brut de scolarisation peut dépasser les 100% en raison de scolarisations tardives ou de redoublements.

¹⁴ Taux net de scolarisation: Scolarisation des membres du groupe d'âge officiel pour un niveau d'éducation donnée, exprimée en pourcentage de la population appartenant à ce groupe d'âge.

¹⁵ Indice de parité entre les sexes (IPS): Taux des valeurs d'un certain indicateur pour les femmes par rapport aux valeurs pour les hommes (ou l'inverse dans certains cas). Un IPS de 1 indique la parité entre les sexes; un IPS entre 0 et 1 montre une disparité en faveur des garçons/hommes; à l'inverse, un IPS supérieur à 1 révèle une disparité en faveur des filles/femmes.

appauvrissement de la couche d'ozone), des forêts, de la biodiversité, des sols et de la désertification, des ressources côtières et marines et de la pêche.

3.1 Atmosphère

36. L'Afrique est extrêmement sensible aux variations du climat et aux changements climatiques. L'irrégularité des précipitations a conduit à des périodes de sécheresse ou d'inondation qui ont souvent eu des conséquences désastreuses pour les populations et pour l'environnement (PNUE, 2002). On reconnaît désormais que les changements climatiques constituent un problème mondial des plus pressants. En Afrique, les émissions de dioxyde de carbone résultant de l'utilisation de combustibles fossiles sont faibles par rapport à d'autres régions, aussi bien en termes absolus qu'en termes par habitant. L'essentiel des émissions de CO² de la région est le fait d'un nombre limité de pays: 42% provenant de l'Afrique du Sud et 35,5% de l'Égypte, du Nigéria et de l'Algérie. Bien que l'Afrique ne contribue que très peu aux émissions de gaz à effet de serre, la région est très vulnérable aux incidences des changements climatiques en raison de sa dépendance envers l'agriculture et de la faiblesse des ressources financières disponibles pour mettre au point des stratégies d'atténuation.

37. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques cherche à encourager la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêcherait une interférence anthropique dangereuse avec le système climatique. Le Protocole de Kyoto de 1997 impose l'obligation légalement contraignante pour les parties de réduire les émissions de gaz à effet de serre en fonction d'un calendrier précis. En mai 2004, sur les 53 pays africains, 52 (98%) avaient ratifié la Convention-cadre ou y avaient adhéré. Le Protocole de Kyoto est entré en vigueur le 16 février 2005. Au 2 août 2005, 38 pays africains (72%) avaient ratifié le Protocole ou y avaient adhéré. Compte tenu de leur vulnérabilité aux effets néfastes des changements climatiques, les pays africains ont décidé de faire de l'adaptation à ces derniers une priorité fondamentale. La composante du programme du NEPAD relative aux changements climatiques aidera les pays africains à respecter les engagements et priorités liés à la mise en œuvre de la Convention-cadre et du Protocole de Kyoto (PNUE et al., 2003^a).

38. En ce qui concerne la protection de la couche d'ozone, le Plan d'application de Johannesburg contient un objectif consistant à améliorer l'accès des pays en développement à des substances n'appauvrissant pas la couche d'ozone d'ici 2010 et à leur apporter une aide pour qu'ils respectent le calendrier de suppression progressive du Protocole de Montréal. La Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone a été conclue le 22 mars 1985 en tant que convention-cadre visant à traiter le problème des effets nuisibles résultant de la modification de la couche d'ozone due aux activités humaines pour la santé humaine et l'environnement. Le Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone a été conclu le 16 septembre 1987. Le Protocole a pour objectif global de réduire progressivement et d'éliminer dans le monde entier les émissions de toutes les substances qui appauvrissent la couche d'ozone (PNUE, 1999). Tous les pays africains sont parties à la Convention et au Protocole et à ses différents amendements.

39. Le rapport d'évaluation du PNUE de 2002 indique que le Protocole de Montréal fonctionne et que l'appauvrissement de la couche d'ozone dû aux substances visées par ce dernier devrait commencer à s'atténuer dans les dix prochaines années. Toutefois, dans l'optique d'une élimination totale en 2005, des investissements accélérés seraient nécessaires pour passer à des technologies n'utilisant pas de substances appauvrissant la couche d'ozone, sans oublier de mentionner les hydrochlorofluorocarbones (HCFC), dans toutes les industries

et dans tous les secteurs utilisant actuellement des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, y compris dans les services. En ce qui concerne le bromure de méthyle qui est particulièrement pertinent dans le cas des pays africains, il existe des substances de remplacement qui permettent des réductions importantes du bromure de méthyle utilisé, dans les pays visés au paragraphe premier de l'article 5, à condition d'obtenir un financement du fonds multilatéral et que les marchés dans les pays non visés au paragraphe premier de l'article 5 continuent de fournir des motivations économiques pour la commercialisation et l'enregistrement des substances de remplacement.

3.2 Forêts

40. Les objectifs du Plan d'application de Johannesburg relatifs aux forêts visent à hâter l'application des propositions d'action du Groupe intergouvernemental d'experts pour l'étude des forêts (GIEEF)/Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF) par les pays et le Partenariat sur les forêts, et l'intensification de la présentation de rapports au Forum des Nations Unies sur les forêts pour contribuer à une évaluation des progrès en 2005.

41. Le couvert forestier total en Afrique était estimé à un peu moins de 650 millions d'hectares en 2000, soit 17% du couvert forestier mondial et environ 22% de la surface émergée de l'Afrique. Ce continent compte 14 types différents de forêts, sous des climats tempérés et tropicaux, mais l'étendue du couvert forestier varie selon les régions. Les forêts constituent environ 45% de la surface émergée de l'Afrique centrale et 37% du couvert forestier total. À l'inverse, seulement 8% de la surface émergée des pays d'Afrique du Nord sont des forêts, pour la plupart au Soudan (PNUE, 2002). Les forêts africaines sont menacées sur tout le continent. Seule un petit nombre des zones forestières est juridiquement protégé (en réalité, cette catégorie de forêt n'est pas protégée sur le terrain). On estime que les forêts humides denses ne couvrent qu'environ 13,8% du total des zones protégées en Afrique alors que l'essentiel des forêts tropicales de feuillus à feuilles persistantes riches en biodiversité (26 300 000 hectares) n'est toujours pas protégé (PNUE et al. 2003^b). L'Afrique connaît le taux de déforestation le plus rapide du monde. Entre 1990 et 2000, plus de 50 millions d'hectares de forêts ont disparu, soit un taux moyen de déforestation de près de 0,8% par an pendant cette période (ibid.).

42. Pour atténuer, voire inverser cette tendance, les pays ont pris toute une série de mesures, notamment mettre en place des systèmes intégrés de surveillance des forêts, appliquer des accords régionaux sur la protection des forêts et créer des systèmes régionaux d'écocertification pour la production de bois d'œuvre. Les initiatives de partenariat dans le domaine de la conservation des forêts sont, elles aussi, très importantes. Le Partenariat sur les forêts du bassin du Congo est une initiative du Gouvernement des États-Unis visant à promouvoir la protection et la gestion responsable des forêts tropicales de ce bassin. Le Mécanisme pour un développement propre (MDP) du Protocole de Kyoto a ravivé la notion d'atténuation des gaz à effet de serre fondée sur les forêts et offre une occasion unique de conserver les forêts en bon état et de régénérer celles qui sont détériorées (PNUE, et al., 2003^b). Le volet forestier du plan d'action du NEPAD sur l'environnement vise lui aussi à aider les pays africains à protéger et à gérer leurs forêts de façon durable. En ce qui concerne l'objectif du Plan d'application de Johannesburg lié à la forêt, dix des 46 pays¹⁶ qui ont présenté spontanément des rapports sur l'application des propositions d'action du GIF/FIF ou ont répondu à des questionnaires sur l'efficacité de l'Arrangement international sur les

¹⁶ Algérie, Bénin, Burkina Faso, Congo, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Sénégal et Togo.

forêts dans le cadre des préparatifs de la cinquième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, étaient des pays africains.

3.3 Biodiversité

43. En ce qui concerne la biodiversité, le Plan d'application de Johannesburg a pour principal objectif que les pays parviennent d'ici 2010 à réduire significativement le taux actuel de perte de la diversité biologique.

44. Le rapport intitulé «L'avenir de l'environnement en Afrique» de 2002 indique que l'Afrique dispose de ressources biologiques riches et diverses qui constituent la richesse naturelle de la région dont dépendent ses systèmes économiques et sociaux. Les forêts tropicales humides d'Afrique équatoriale sont parmi les écosystèmes les plus productifs du monde. Toutefois, même les zones arides d'Afrique (déserts et région du Sahel) abritent de nombreuses espèces animales et végétales. Il y a 25 zones reconnues au plan international pour la fragilité de leur biodiversité dont six se trouvent en Afrique: les forêts du bassin méditerranéen, les îles de l'Ouest de l'océan Indien, la région floristique du Cap (Afrique du Sud), le biotope du Succulent Karoo (en Afrique du Sud et en Namibie), la forêt guinéenne et les forêts de montagne de l'Arc oriental (Afrique de l'Est). L'Afrique abrite également une vaste gamme d'habitats aquatiques, y compris des écosystèmes marins contenant des niveaux très élevés de biodiversité.

45. La biodiversité de l'Afrique est menacée par quatre facteurs: la perte d'habitats naturels, la disparition d'espèces ou de sous-espèces, l'invasion d'espèces étrangères, et la non-reconnaissance des connaissances et des droits de propriété autochtones. Les principales causes de la perte d'habitats en Afrique sont la croissance démographique et la demande d'espace, de nourriture et d'autres ressources qui en découle, une pauvreté omniprésente, la dépendance à l'égard des ressources naturelles et les pressions économiques pour accroître les exportations, en particulier en ce qui concerne les produits agricoles, le bois et les ressources minérales. La disparition d'espèces est principalement due à la perte d'habitats naturels, à la chasse illégale à des fins alimentaires, médicale ou commerciale, ainsi qu'au commerce national ou international.

46. L'adoption de la Convention sur la diversité biologique devait apporter une solution mondiale à la perte de diversité biologique. Le Protocole de Cartagena sur la sécurité biologique adopté en 2000 a pour objectif de contribuer à garantir un niveau adéquat de protection dans le domaine du transfert, de la manipulation et de l'utilisation d'organismes vivant modifiés par les biotechnologies modernes. Entre janvier et juillet 2001, 52 pays africains (98%) avaient ratifié la Convention ou y avaient adhéré. Au 10 août 2005, 35 pays africains (66%) avaient adhéré au Protocole ou l'avaient ratifié.

47. La façon classique de répondre aux menaces de perte d'habitat naturel a été d'accroître le nombre et la superficie des zones protégées. Seuls six pays africains (Botswana, Burkina Faso, Namibie, Rwanda, Sénégal et Tanzanie) ont un pourcentage de terres protégées supérieur à l'objectif international de 10% (Banque mondiale, 2001 dans PNUE, 2002). Au plan international, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flores sauvages menacées d'extinction (CITES) devrait apporter une solution à la disparition d'espèces. À ce jour, 50 pays africains (94%) sont parties à cette Convention. La réintroduction d'espèces, la propagation de plantes *ex situ*, le renforcement des contrôles sur l'importation de produits d'origine animale ou végétale sont parmi d'autres tentatives de lutter contre la disparition rapide d'espèces. La participation des populations autochtones à la protection de la biodiversité est désormais garantie par une volonté accrue de comprendre les systèmes de connaissances locales et d'encourager leur application continue. La Convention sur la biodiversité reconnaît également la valeur du savoir traditionnel.

3.4 Sols

48. L'Afrique dispose de ressources terrestres naturelles abondantes. La dépendance directe de la plupart des Africains envers la terre et la lourde dépendance économique de nombreux pays de ce continent à l'égard des ressources agricoles et minérales expliquent la considération sans égale que l'on voue à la terre en Afrique, ainsi que les pressions uniques qui s'exercent au niveau de la production et de la concurrence pour les ressources (PNUE, 2002). Un nombre croissant de pays africains connaissent des problèmes de détérioration des sols et de désertification. L'expansion de l'agriculture dans des zones marginales, en particulier dans des zones semi-arides, et la disparition d'habitats naturels comme les forêts et les terrains humides ont été les principaux éléments moteurs (PNUE et al., 2003c). Bien que la détérioration des sols soit un processus physique, ses causes sont profondément ancrées dans les domaines socioéconomiques et culturels dans lesquelles évoluent les utilisateurs des sols. La pauvreté et la pression démographique sont des facteurs clefs dans la détérioration des sols. D'autres questions, comme l'inégalité de l'accès à la terre, les politiques d'occupation, les possibilités de création de revenus et le manque de main-d'œuvre sont d'autres facteurs qui ne font qu'aggraver la détérioration des sols (PNUE, 2002).

49. Conscients de leur vulnérabilité devant la baisse de la qualité des sols et la désertification, les pays africains ont joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la sécheresse et la désertification (PNUE, 2002). Les pays africains mettent en œuvre cette Convention dans le cadre de plans d'action nationaux qui recensent les problèmes prioritaires liés à la désertification et déterminent les actions nécessaires pour les résoudre. Quatre programmes d'action sous-régionaux ont déjà été établis et l'élaboration d'un plan pour l'Afrique centrale est en cours. La composante du NEPAD relative à la détérioration des sols, à la désertification et à la sécheresse repose sur le programme d'action régional et les programmes d'action sous-régionaux prévus par la Convention pour l'Afrique.

3.5 Ressources côtières et marines

50. L'objectif du Plan d'application de Johannesburg relatif aux ressources côtières et marines prévoit l'application, d'ici 2010, d'une approche fondée sur les écosystèmes pour le développement durable des océans et la création, en 2004, d'un processus régulier d'établissement de rapports et d'évaluation au niveau mondial de l'état de l'environnement marin, sous l'égide des Nations Unies.

51. La zone côtière africaine recouvre une diversité d'habitats et de ressources, notamment des mangroves, des roches et des récifs, des plages sablonneuses, des deltas, des estuaires et des marécages côtiers, des récifs coralliens et des lagons (PNUE, 2002). Ces écosystèmes contribuent de façon non négligeable au mode d'existence des communautés côtières et aux économies nationales. Les ressources ont une valeur intrinsèque, notamment pour la stabilité des rivages, l'enrichissement des plages, la génération d'éléments nutritifs, le recyclage et l'atténuation de la pollution (COI, 1998 dans CEA, 2001). Les zones côtières en Afrique connaissent une croissance démographique rapide en raison des ressources très diverses et attrayantes des environnements côtiers et marins. D'après la FAO, 52% des zones côtières africaines étaient déjà modérément ou gravement menacées par l'activité humaine en 2001. Les activités économiques dans l'environnement côtier et marin sont la pêche, les activités agricoles, le tourisme, les activités industrielles comme l'exploitation pétrolière et l'extraction minière, et le développement des infrastructures (PNUE, 2002). Des événements comme El Niño et des évaluations scientifiques montrent que les effets attendus des

changements climatiques, en particulier l'élévation du niveau de la mer, aggraveront les problèmes actuels (Système mondial d'observation des océans, 1998 dans CEA, 2001).

52. Les réponses apportées aux problèmes des environnements côtiers et marins africains ont été multiples. Les pays africains ont adopté des politiques, des stratégies et des plans d'action et mis en place des mécanismes institutionnels pour améliorer et intégrer la gestion de ces environnements côtiers et marins. Au niveau sous-régional, la coopération existe en matière de protection, de gestion et de mise en valeur de l'environnement marin et côtier. Elle s'est concrétisée par l'adoption de la Convention de Nairobi par les États d'Afrique de l'Est, de la Convention d'Abidjan par les États d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale et de la Convention de Djedda à laquelle les États nord-africains sont parties. Parmi les initiatives au niveau régional, on peut citer la Conférence panafricaine sur la gestion intégrée des zones côtières dans une perspective de développement durable et la Conférence de Cape Town sur la coopération pour le développement et la protection du milieu côtier et marin en Afrique subsaharienne, toutes les deux organisées en 1998. La Déclaration de Cape Town, adoptée lors de la Conférence, compte parmi les composants majeurs du Plan d'action africain de développement et de la protection du milieu marin et côtier en Afrique subsaharienne, appelé le «Processus africain». L'objectif global du volet consacré aux ressources côtières et marines de l'initiative environnementale du NEPAD est d'appuyer la réalisation des objectifs des Conventions d'Abidjan et de Nairobi et de contribuer à l'exécution des décisions du Processus africain. En outre, les objectifs de ce domaine de programme viseront à aider les pays africains à mettre en œuvre les dispositions pertinentes du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (PNUE et al., 2003^d).

3.6 Pêches

53. Pour parvenir à une pêche durable, le Plan d'application de Johannesburg a énoncé de nombreuses mesures et échéances visant à inverser l'évolution négative. Il s'agit notamment de maintenir ou de ramener les stocks de poisson appauvris à des niveaux susceptibles de produire le rendement maximal viable, de toute urgence et si possible avant 2015; d'appliquer les plans d'action internationaux de la FAO dans les délais convenus, c'est-à-dire avant 2005 en ce qui concerne la gestion de la capacité de pêches et avant 2004 pour ce qui est de prévenir et d'éliminer la pêche illégale, non déclarée et non réglementée; de mettre au point des méthodes et outils divers et de faciliter leur utilisation, notamment l'approche fondée sur l'écosystème, l'élimination de pratiques de pêches destructrices, la création de zones marines protégées conformément au droit international et sur la base de données scientifiques, y compris la création de réseaux représentatifs d'ici à 2012; d'éliminer les subventions qui contribuent à une pêche illégale, non déclarée et non réglementée et à des problèmes de surcapacité; et appuyer le développement durable de l'aquaculture, y compris à petite échelle, compte tenu de son importance croissante pour la sécurité alimentaire et le développement économique.

54. L'Afrique produit actuellement 7,31 millions de tonnes de poissons chaque année, dont 4,81 millions de tonnes proviennent de la pêche marine et 2,5 millions de tonnes de la pêche dans les eaux intérieures. Bien que les pêches de capture aient augmenté régulièrement pendant les années 1980 et 1990, elles ont stagné depuis et ont atteint environ 6,85 millions de tonnes en 2002. L'aquaculture s'est développée mais lentement et c'est seulement en Égypte que sa croissance a été similaire à celle enregistrée ailleurs dans le monde, le volume de la production étant passé de 85 000 tonnes en 1997 à plus de 400 000 tonnes en 2004. Le rapport de 2002 explique le déclin des stocks de poisson africains par la surpêche des flottes

étrangères et l'utilisation de méthodes destructrices comme la pêche à la dynamite et la pêche au chalut de fond. Ces tendances combinées à la croissance démographique ont eu des effets négatifs sur la consommation de poissons par habitant en Afrique subsaharienne qui a à peine augmenté au cours des trente dernières années; elle a même baissé considérablement depuis le milieu des années 80 (IFPRI/WorldFish Center, 2003^b).

55. Dans leur volonté de garantir la durabilité de la pêche, les pays africains ont lancé plusieurs initiatives: 25 pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale participent au Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche (PMEDP), en partenariat avec le Département britannique du développement international (DFID) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Le programme aide notamment les gouvernements à élaborer des politiques et des plans d'action qui incluent certaines dispositions du Code de conduite pour une pêche responsable et à les intégrer ensuite dans des programmes à plus grande échelle, comme les programmes nationaux d'atténuation de la pauvreté (<http://www.sflp.org/eng/index.html>, 16 août 2005)

56. Les pays africains désignent de plus en plus de zones marines nationales protégées et la pratique de la pêche à la dynamite a été éliminée dans certaines de ces zones (PNUE, 2002). Ils réglementent également les sennes de plage et mettent au point des activités de substitution pour améliorer les conditions de vie des pêcheurs pauvres (<http://www.sflp.org/eng/index.html>, 16 août 2005). Les projets identifiés dans le volet consacré aux ressources côtières, marines et d'eau douce du NEPAD sont notamment des projets relatifs à la biodiversité et à l'adoption de méthodes de gestion intégrées dans ces environnements. Le renforcement de la gestion, du contrôle et de la surveillance dans les organisations de gestion des pêches en Afrique subsaharienne constitue l'un des projets proposés (PNUE et al., 2003d). Les pays africains mettent en œuvre actuellement l'initiative mondiale «Des poissons pour tous» dans le cadre du NEPAD. Cette initiative s'appuie sur des accords mondiaux, comme les objectifs du Sommet mondial pour le développement durable et le Code de conduite pour une pêche responsable. Le Plan d'action du NEPAD pour la pêche et le développement de l'aquaculture en Afrique devrait être examiné dans le cadre d'une réunion régionale à Abuja à partir du 22 août 2005. Le plan d'action du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique reconnaît l'importance de la pêche dans la région et le potentiel de développement de l'aquaculture (www.fishforall.org, 16 août 2005).

4. Modification des modes de consommation et de production non viables

4.1 Cadre décennal des programmes: le processus de Marrakech

57. Le Plan d'application de Johannesburg affirme que des changements fondamentaux dans la façon dont les sociétés produisent et consomment sont indispensables pour réaliser le développement durable à l'échelle mondiale. Il préconise que tous les pays devraient s'efforcer de promouvoir des modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant la voie, en veillant à ce que tous les pays en bénéficient. En outre, le Plan invite tous les pays à encourager et à promouvoir l'élaboration d'un cadre décennal de programmes à l'appui des initiatives régionales et nationales visant à accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables. C'est dans ce contexte que la réunion internationale d'experts sur le cadre décennal des programmes de consommation et de production durables s'est tenue à Marrakech (Maroc) en juin 2003 (elle est également dénommée Processus de Marrakech).

(<http://www.un.org/esa/sustdev/sdissues/consumption/Marrakech/conprod10Y.htm>, 17 août 2005). De nombreuses réunions sous-régionales ont eu lieu après le processus de Marrakech.

58. La Table ronde africaine sur la consommation et la production durables a été mise en place en tant qu'institution non gouvernementale de coordination régionale à but non lucratif à l'occasion de la troisième Table ronde africaine sur la consommation et la production durables, organisée à Casablanca (Maroc). (<http://www.un.org/esa/sustdev/sdissues/consumption/Marrakech/conprod10Yafr.htm>, 17 août 2005). La première réunion d'experts africains sur les modes de consommation et de production durables s'est tenue à Casablanca (Maroc), en mai 2004. Les experts ont identifié les priorités régionales et sous-régionales relatives aux modes de consommation et de production viables et ont examiné les liens entre les modes de consommation et de production et la pauvreté, en particulier la manière dont ces modes peuvent contribuer à atténuer la pauvreté, favoriser le développement économique et permettre de «brûler les étapes» pour parvenir à la durabilité. La "Déclaration de Casablanca sur les modes de consommation et de production durables" a été adoptée par les participants et transmise à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) qui a eu lieu en Libye en juin 2004. (<http://www.un.org/esa/sustdev/sdissues/consumption/Marrakech/conprod10Yafr.htm>, 17 août 2005).

59. La deuxième réunion d'experts africains sur le cadre décennal des programmes portant sur les modes de consommation et de production durables, tenue en février 2005, a identifié les priorités et les activités concrètes qui ont été ou pourraient être menées dans la région, dans les domaines de l'eau, de l'énergie, de l'environnement urbain et des industries reposant sur des ressources renouvelables. La CMAE a approuvé les conclusions de la réunion et déclaré qu'elles devaient servir de base à l'élaboration et à la mise en œuvre du cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables en Afrique. (<http://icspac.net/kenya0205.htm>, 17 août 2004). Le cadre décennal sera une contribution à la deuxième rencontre internationale d'experts sur les modes de consommation et de production durables, qui se tiendra au Costa Rica en septembre 2005.

4.2 Produits chimiques et déchets dangereux

60. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg demande que soit renouvelé l'engagement pris dans l'Action 21 de gérer de manière sûre les produits chimiques tout au long de leur cycle de vie, ainsi que les déchets dangereux, en vue du développement durable et de la protection de la santé humaine et de l'environnement. Le Plan précise que les pays peuvent assurer une telle gestion notamment en s'efforçant d'utiliser et de fabriquer des produits chimiques selon des méthodes qui n'entraînent pas de conséquences graves pour la santé humaine et l'environnement d'ici 2020; en cherchant à promouvoir la ratification et la mise en œuvre des instruments internationaux pertinents relatifs aux produits chimiques et aux déchets dangereux, y compris la Convention de Rotterdam et la Convention de Stockholm. Le Plan de mise en œuvre recommande de définir, d'ici à 2005, une approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, sur la base de la Déclaration de Bahia et des Priorités d'action après 2000 et encourage les pays à mettre en œuvre, dès que possible, le nouveau système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH), de façon à ce qu'il soit pleinement opérationnel d'ici à 2008.

61. La Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques dangereux est entrée en vigueur le 24 février 2004. (<http://www.pic.int/en/viewpage>, 18 août 2005). Au 8 août 2005,

30 pays africains (57 %) avaient ratifié la Convention ou y avaient adhéré. La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants est entrée en vigueur le 17 mai 2004. À ce jour, 30 pays africains (57 %) l'ont ratifiée ou y ont adhéré. La première réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm s'est tenue en mai 2005 en Uruguay. (<http://www.pops.int/>, 18 août 2005).

62. L'"Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques" (SAICM) a été adoptée en février 2002 pour promouvoir l'intégration des questions de sécurité des substances chimiques dans les programmes de développement. Pour atteindre l'objectif relatif à la SAICM, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a adopté une décision approuvant l'idée d'une conférence internationale qui serait organisée vers la fin de 2005 (<http://www.chem.unep.ch/saicm/>, 18 août 2005). La mise au point de la SAICM a commencé en novembre 2003. La deuxième session du Comité préparatoire s'est tenue en octobre 2004 à Nairobi. La dernière session se tiendra en septembre 2005 en Autriche (<http://www.chem.unep.ch/saicm/prepcom1/Default.htm>, 18 août 2005).

63. Pour atteindre l'objectif consistant à rendre opérationnel d'ici à 2008 le système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, le Conseil économique et social l'a approuvé en juillet 2003 (ECOSOC, 2004). L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et l'Organisation internationale du travail (OIT) exécutent des projets pilotes de renforcement des capacités relatives au SGH dans beaucoup de pays comme l'Afrique du Sud, le Sénégal et la Zambie. En 2005-2006, l'UNITAR appuiera des projets nationaux de mise en œuvre du SGH et de renforcement des capacités dans un plus grand nombre de pays en développement, y compris la Gambie, le Nigéria et le Sénégal. (<http://www.unitar.org/cwm/b/hc/>, 18 août 2005).

64. La Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination a été adoptée le 22 mars 1989. Au 8 avril 2005, 42 pays africains (79 %) avaient adhéré à la Convention. (<http://www.basel.int/pub/basics.html>, 18 août 2005). Un amendement qui a été apporté à la Convention en 1995 rapproche davantage l'objectif de la Convention de Bâle de celui de la Convention de Bamako. C'est l'une des raisons pour lesquelles l'Union africaine a encouragé ses États membres à ratifier la Convention de Bâle après avoir ratifié la Convention de Bamako. L'amendement n'est pas encore entré en vigueur, mais neuf pays africains y ont déjà adhéré. Le Protocole sur la responsabilité et l'indemnisation a été adopté à Bâle en 1999, mais il n'est pas encore entré en vigueur. Cependant, au 8 avril 2005, quatre des cinq pays qui y avaient adhéré étaient africains.

65. La Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer des déchets dangereux en Afrique et sur le contrôle des mouvements transfrontières et de la gestion de ces déchets en Afrique a été adoptée en 1991, les pays africains estimant que certaines dispositions de la Convention de Bâle ne répondaient pas suffisamment à leurs principales préoccupations, notamment parce qu'elle ne contenait pas d'interdiction. La Convention de Bamako est entrée en vigueur le 22 avril 1998. À ce jour, 21 pays (40 %) l'ont ratifiée ou y ont adhéré. (http://www.africa-union.org/Official_documents/Treaties-Conventions, 18 août 2005). Malgré l'importance non négligeable qu'elle revêt pour les pays africains, puisqu'elle régleme le commerce des déchets dangereux, on constate pourtant que le rythme de ratification et d'application de la Convention est très lent. Cependant, il est prévu de tenir la première Conférence des Parties à la Convention en novembre 2005 au Mali.

4.3 Développement durable du tourisme

66. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg invite les pays à promouvoir le développement durable du tourisme durable, y compris l'écotourisme, dans l'esprit de l'Année internationale de l'écotourisme (2002), de l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel (2002), du Sommet mondial sur l'écotourisme (2002) et de la Déclaration de Québec y relative, et du Code déontologique mondial du tourisme adopté par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT). L'objectif est d'accroître les bienfaits tirés des ressources au profit de la population des localités d'accueil, tout en préservant l'intégrité culturelle et environnementale de ces dernières et en améliorant la protection des zones écologiquement fragiles des patrimoines naturels.

67. Le tourisme peut jouer un rôle très important dans le domaine du développement durable et générer des avantages pour les plus défavorisés. À ce propos, l'OMT et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ont lancé l'initiative «Tourisme durable, instrument d'élimination de la pauvreté» dite "Initiative ST-EP", visant à lier le développement du tourisme durable et la cause qu'est l'élimination de la pauvreté (ibid). En 2002, les professionnels de l'industrie du tourisme, notamment de 20 pays africains, ont fait au Cap une déclaration sur le tourisme responsable, qui mentionnait les grandes étapes du développement durable: le NEPAD et l'initiative ST-EP de l'OMT et de la CNUCED. (<http://www.responsibletourismpartnership.org/declaration.html>, 19 août 2005).

68. Prenant conscience des avantages d'un tourisme axé sur les plus démunis, certains pays ont commencé à adopter des dispositions qui ouvrent des possibilités aux plus démunis dans ce secteur. Une étude de cas menée en Gambie montre comment des partenariats établis au niveau local entre le secteur privé, les pouvoirs publics et des producteurs démunis peuvent considérablement augmenter les revenus du secteur informel dans les stations touristiques. Une autre étude de cas menée en Afrique du Sud démontre comment la politique gouvernementale peut encourager le secteur privé à adopter des pratiques qui réduisent la pauvreté et à suivre et communiquer les résultats. Des associations communautaires touristiques sont créées désormais dans les principales destinations touristiques africaines comme la Namibie et l'Ouganda. (<http://www.icrtourism.org/propoor.html>, 19 août 2005).

69. Pour aider les sociétés de tourisme à concrétiser les relations et les partenariats au niveau local et à leur donner davantage d'impact, un projet a été lancé en Afrique australe sur les outils et les astuces du tourisme axé sur les plus démunis. (<http://www.responsibletourismpartnership.org>, 19 août 2005). L'International Centre for Responsible Tourism (Centre international pour le tourisme responsable), un centre d'études et de recherche du troisième cycle à l'Université de Greenwich, est l'une des institutions qui fait la promotion du tourisme durable en Afrique. Le Centre compte désormais des organisations affiliées en Afrique du Sud et en Gambie (<http://www.icrtourism.org/>, le 19 août 2005).

4.4 Énergie

70. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg invite les pays à diversifier leurs sources d'approvisionnement en énergie et à augmenter sensiblement la part mondiale des sources d'énergie renouvelables; à améliorer l'accès à des services et ressources énergétiques fiables, abordables, économiquement viables, socialement acceptables et sans risque pour l'environnement; à supprimer les causes de perturbation des marchés; à établir des

programmes nationaux d'utilisation rationnelle de l'énergie et à accélérer le développement et la diffusion de technologies d'utilisation rationnelle et d'économie de l'énergie.

71. L'Afrique est relativement riche en ressources énergétiques. En 2004, ses réserves prouvées de pétrole, de gaz et de charbon représentaient respectivement 9,4 %, 7,9 % et 5,54 % du total mondial¹⁷. Le potentiel hydroélectrique du continent correspond à 13 % du potentiel mondial. Cependant, si l'Afrique regroupe 13,1 % de la population mondiale, elle ne consomme que 5,5 % de l'énergie mondiale et ne génère que 3,1 % de la production électrique mondiale. Sa consommation d'énergie par habitant de 0,5 tonne équivalent pétrole, de loin inférieure à la moyenne mondiale de 1,2 tonne équivalent pétrole, place le continent loin derrière tous les autres en matière d'utilisation de l'énergie.

72. La production et la consommation limitées d'énergie moderne entravent sérieusement le développement socioéconomique en Afrique. Les industries et les activités de production (agriculture, commerce) ont besoin d'énergie sous des formes diverses pour faire tourner les machines, alimenter les procédés de transformation, conserver les denrées périssables, assurer le transport, etc. Selon l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'augmentation du revenu par habitant va en général de pair avec un niveau supérieur d'industrialisation¹⁸, et la Banque mondiale a établi un lien entre la consommation d'énergie et le produit national brut, donc avec le développement économique¹⁹.

73. La communauté internationale et l'Afrique ont fait face aux problèmes que pose la question de l'énergie en prenant diverses initiatives dont on peut citer les suivantes: 1) l'« Energy scale up Initiative » (augmentation de l'énergie) de l'ONU-Habitat visant à améliorer l'accès à l'énergie dans les zones urbaines et rurales pauvres, le programme de renforcement des capacités et d'investissement dans la mini et la microhydroélectricité de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) mené dans 11 pays africains, en partenariat avec la CEA, l'ONUDI et le PNUE, le programme de l'ONUDI sur l'utilisation rationnelle de l'énergie, le projet de développement de l'énergie rurale africaine du PNUE et le Programme d'électrification rurale régionale mis au point par la CEDEAO; 2) le programme d'ONU-Habitat relatif au «Réseau d'action pour des systèmes de transport durables en Afrique» pour modifier les schémas de production et de consommation de l'énergie, le Système d'information sur la dendroénergie de la FAO, la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables et du rendement énergétique par le PNUE, l'UNESCO et l'ONUDI; 3) le renforcement des capacités et sensibilisation dans les pays africains (PNUE, AIEA, FAO, CEA); 4) les investissements consentis dans le domaine de l'énergie par la BafD et le PNUE. Un appui technique et financier a été fourni à des acteurs régionaux comme les communautés économiques et l'UA/NEPAD, pour mettre en place une infrastructure de production d'énergie, un commerce intra-africain de l'énergie et des marchés régionaux de l'énergie parallèlement à la création de réseaux régionaux d'interconnexion, et pour mener des études de faisabilité de projets d'oléoducs et de gazoducs.

4.5 Activités minières

74. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg invite les pays à renforcer la contribution du secteur industriel (en particulier les activités minières, les produits minéraux et les métaux) au développement durable de l'Afrique, en appuyant la mise en place de cadres de

¹⁷ BP, Statistiques de l'énergie, 2005, www.bp.com.

¹⁸ ONUDI, Rapport sur le développement industriel, 2004.

¹⁹ Source: Banque mondiale, Base de données des indicateurs du développement dans le monde.

développement efficaces, une participation élargie, la responsabilité sociale et en matière d'environnement, ainsi qu'un accès plus large aux marchés, afin de créer un environnement attrayant et propice à l'investissement.

75. Dans cet esprit, les ministres africains responsables de la mise en valeur de ressources minérales ont créé, en mars 2002, le Partenariat minier africain en tant que mécanisme de mise en œuvre du volet sur le secteur minier du NEPAD. L'objectif du Partenariat qui servira d'instance ministérielle de haut niveau est d'influer sur le programme minier africain dans l'optique du développement durable. Le Partenariat exécute actuellement des projets concernant l'enrichissement minier, l'extraction minière artisanale et à petite échelle, l'environnement, la mise en valeur des ressources humaines et la promotion de l'investissement étranger et de la participation locale dans des entreprises du secteur minier. Des progrès spectaculaires ont été accomplis dans l'exécution de la plupart des projets. Par ailleurs, le Partenariat est devenu une instance où les pays africains discutent et adoptent des positions communes sur des questions nouvelles intéressant l'Afrique. À titre d'exemple, le Partenariat a pris position sur la nouvelle réglementation de l'Union européenne relative aux substances chimiques - enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques (système REACH) - dont l'application pourrait avoir des incidences sociales et économiques négatives sur les pays africains tributaires de leurs ressources minérales. Les négociations sont toujours en cours.

76. La création en 2005 du réseau Communautés et petites exploitations minières (CASM-Afrique) a été très utile pour mettre en œuvre le volet relatif aux activités extractives du NEPAD. Grâce à son partenariat avec le réseau CASM-monde, CASM-Afrique deviendra un outil clef pour élaborer des programmes nationaux essentiels qui associent les parties prenantes et exercer, sur la base des expériences africaines, une influence au niveau international. CASM-Afrique apportera son concours à l'exécution sur le terrain des projets et activités du réseau CASM-monde. Le Réseau minier africain, inauguré officiellement en 2005, constitue une autre initiative de poids visant à faciliter les échanges d'informations sur la mise en valeur des ressources minérales en Afrique, un objectif clef du NEPAD. Le Centre minéral pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe (SEAMIC), une institution sous-régionale parrainée par la CEA dont le siège se trouve à Dar es-Salaam (Tanzanie), a joué un rôle important en facilitant la formation et la recherche-développement sur les applications minérales industrielles et en fournissant des services analytiques et consultatifs pour l'identification des minéraux et l'évaluation environnementale, à l'appui du NEPAD.

4.6 Responsabilité sociale des entreprises

77. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg demande également de renforcer la responsabilité sociale et environnementale des entreprises ainsi que l'obligation de rendre des comptes.

78. Le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable a été créé pour fournir le leadership indispensable pour impulser les changements nécessaires en vue du développement durable et promouvoir le rôle de l'écoresponsabilité, de l'innovation et de la responsabilité sociale des entreprises. Le Conseil compte des entreprises membres en Algérie et en Afrique du Sud. En outre, il a des antennes régionales en réseau dans six pays: Afrique du Sud, Algérie, Égypte, Mozambique, Nigéria et Zimbabwe. L'initiative relative au Pacte mondial a été lancée par le Secrétaire général de l'ONU à l'occasion du Forum économique mondial de Davos en 1999. Jusqu'à maintenant, des réseaux ont été créés dans une dizaine de pays africains. (<http://www.unglobalcompact.org>, 20 août 2005).

79. Dans le contexte africain, la responsabilité sociale et environnementale des entreprises peut apporter une solution à des problèmes qui touchent la vie quotidienne des Africains, par le renforcement des capacités, le transfert de technologie, l'aide aux communautés locales, la protection et l'amélioration de l'environnement, les soins de santé et l'éducation sanitaire, en particulier dans le cas du VIH/sida. (<http://www.uneptie.org/pc/sustain/10year/regional.htm>, 17 août 2005). L'African Institute of Corporate Citizenship - AICC - (Institut africain de civisme des entreprises) est une organisation non gouvernementale qui encourage la croissance économique et une compétitivité responsables en Afrique. L'institut a créé divers instances et centres en vue d'amener les entreprises africaines et les sociétés étrangères opérant en Afrique à adopter des pratiques durables. L'Africa Corporate Sustainability Forum - ACSF - (Forum pour la viabilité des entreprises en Afrique), un des organes de l'AICC, est membre du Groupe commercial du NEPAD (<http://www.aiccafrica.com/>, 20 août 2005). L'Institut international du développement durable (IIDD) a été invité à devenir membre du Groupe consultatif stratégique en matière de responsabilité sociale des entreprises de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). L'AICC est l'une des principales ONG dans le monde qui fournissent des services consultatifs à l'IIDD. (<http://www.iisd.org/standards/csr.asp>, 20 août 2005).

5. Moyens d'application

80. Même si la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a reconnu que les gouvernements étaient principalement responsables de la mise en œuvre d'Action 21, on a dû, en raison des ressources financières additionnelles considérables requises pour l'exécution, faire l'appel à la coopération et à l'assistance internationales pour aider les pays en développement à atteindre leurs objectifs de développement durable.

5.1 Croissance

81. La croissance du produit intérieur brut (PIB) global de l'Afrique serait passée de 3,5 % en 2000 à 4,3 % en 2001. Mais il y a de grandes disparités entre les différentes sous-régions, l'Afrique du Nord enregistrant la croissance la plus forte (CEA, 2002). Le taux de croissance du PIB réel a été de 4,6 % en 2004, contre 4,3 % en 2003 (CEA, 2005^a) et 3,2 % en 2002. Si l'augmentation de la croissance en 2000-2003 a été le fait de l'Afrique du Nord, la progression enregistrée entre 2003 et 2004 a été attribuée à une amélioration des résultats de l'Afrique subsaharienne. En 2004, l'Afrique centrale a enregistré la croissance la plus forte, suivie de l'Afrique de l'Est, de l'Afrique du Nord, de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique australe. Les résultats positifs de la croissance en 2004 reflètent une tendance à la hausse amorcée en 1998. Malheureusement, cette croissance ne s'est pas traduite jusqu'à présent par des créations d'emplois ou par une réduction de la pauvreté (ibid).

82. Le Rapport sur le développement en Afrique de 2004 de la Banque africaine de développement fait cependant remarquer que de nombreux pays africains ont pu difficilement maintenir des taux de croissance élevés, d'où les écarts d'une année à l'autre. L'Étude des conditions économiques et sociales en Afrique (2005) de la CEA note que l'investissement est généralement insuffisant sur le continent et qu'il dépassé à peine 20 % du PIB pendant la période 2000-2002. Ce bas niveau de l'investissement s'explique en partie par la faiblesse de l'épargne dans la région qui a été en moyenne de 21,1 % du PIB en 2000-2002. L'épargne intérieure insuffisante accentue la dépendance des pays africains à l'égard de l'aide extérieure et les rend vulnérables aux fluctuations de l'investissement direct étranger et de l'aide publique au développement.

5.2 Aide publique au développement (APD)

83. À Rio, plusieurs pays développés ont réaffirmé qu'ils s'engageaient à atteindre l'objectif consistant à consacrer 0,7 % du PNB à l'aide publique au développement. En 2002, seuls cinq pays - Danemark, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas et Suède - y sont parvenus. Ces mêmes pays ont atteint l'objectif consistant à consacrer 0,2 % de l'APD aux pays les moins avancés (ECOSOC, 2004). À la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) en 2002, les pays industrialisés se sont engagés à augmenter le volume et la qualité de l'APD à l'Afrique.

84. Après avoir baissé pendant la majeure partie des années 90, les flux nets d'APD vers l'Afrique ont commencé à se redresser, passant d'un total de 15,7 milliards de dollars des États-Unis d'Amérique en 2001 à 21,2 milliards en 2002 (BAfD, 2004) et à 26,3 milliards en 2003 (CEA, 2005a). Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) représente non seulement l'essentiel de l'ensemble de l'APD totale, mais également une part importante de l'APD à l'Afrique en particulier. En termes de revenu national brut (RNB) par habitant, les cinq pays cités plus haut ont montré la voie en matière de dons en 2001-2003 (ibid). Il a été noté que le NEPAD avait considérablement progressé au plan des ses engagements internationaux, en particulier par ses campagnes de sensibilisation et en contribuant à inverser la baisse de l'APD (secrétariat du NEPAD, 2004^a). Selon le Rapport économique 2004^b de la CEA, il manquerait 20 à 25 milliards de dollars par an pour obtenir les ressources qui permettraient aux pays africains de réaliser les OMD.

5.3 Investissement direct étranger

85. L'investissement direct étranger (IDE) est la plus importante source de financement extérieur des pays en développement. Mais les flux d'IDE vers l'Afrique ont été surtout concentrés dans le secteur des ressources naturelles et leur niveau est resté bas par rapport à d'autres régions en développement. La part de l'Afrique a baissé, passant de 25 % au début des années 70 à 5 % à peine en 2000. De manière générale, l'IDE se concentre dans les pays les plus riches du continent, la grande majorité des pays les plus pauvres se trouvant ainsi marginalisés. Les flux d'IDE vers l'Afrique ont baissé, passant de 19 milliards de dollars en 2001 à 11 milliards en 2002. Ce fléchissement est survenu dans une conjoncture mondiale d'effondrement de l'IDE, même si des facteurs internes y ont également contribué. Les flux ont légèrement augmenté en 2003, atteignant 14 milliards de dollars, soit un accroissement 2 % de la part destinée à la région (BAfD, 2004), (CEA, 2004^b). Ils devraient augmenter et se chiffrer à 20 milliards de dollars en 2004 (CEA, 2005^a).

86. Les pays producteurs de pétrole, en particulier l'Algérie, l'Angola, le Nigéria et le Tchad, ont été les principaux bénéficiaires de l'IDE en 2003. On a cependant remarqué que les pays qui attirent le plus les investissements directs étrangers étaient ceux qui disposent d'un vaste marché comme l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Maroc et le Nigéria, ainsi que ceux qui, comme le Ghana, l'Éthiopie, Maurice, le Mozambique, l'Ouganda et la Tanzanie, ont supprimé les obstacles à l'investissement en améliorant le climat des affaires (CEA, 2004^a). Les flux d'IDE vers le secteur des services, en général, et les sous-secteurs de l'électricité, du commerce de gros et de détail en particulier, ont été à la hausse ces dernières années, remettant en cause la prédominance des industries extractives. (CEA, 2005^a).

5.4 La dette

87. De nombreux pays africains sont toujours surendettés. En pourcentage du PIB, la dette extérieure de l'Afrique est plus élevée que celle de n'importe quelle autre région en développement. Une part substantielle des recettes d'exportation de l'Afrique sert au remboursement de la dette, imposant ainsi un lourd fardeau au continent, perpétuant la pauvreté et contribuant à la dégradation de l'environnement ainsi qu'à l'inaptitude des pays africains à mettre en œuvre des programmes de développement durable. Cependant, une évolution positive a été observée en 2001. Après être passée de 163 milliards de dollars des États-Unis en 1982 à 309 milliards en 1998, la dette totale de l'Afrique a reculé, passant de 305 milliards en 2001 à 297 milliards en 2003. Ainsi, la charge et le service de la dette affichent une tendance à la baisse depuis 2001 (BAfD, 2004). Cependant, cette baisse ne suffit pas pour tirer les pays africains de leur surendettement.

88. L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE), comme par la suite sa version améliorée, était censée constituer une solution définitive aux problèmes d'endettement de l'Afrique. Il semble cependant se dégager un nouveau consensus: de nombreux pays africains continuent de pâtir de leur surendettement en dépit de l'Initiative PPTE et des diverses mesures prises dans le cadre du Club de Paris (CNUCED, 2004). L'appel de la Commission pour l'Afrique, connue aussi sous le nom de Commission Blair, en faveur d'un partenariat entre l'Afrique et les pays développés, qui tient pleinement compte de la diversité et des situations particulières des pays africains ne pouvait être plus opportun (Commission pour l'Afrique, 2005). L'annulation de la dette de 14 pays africains par les ministres des finances du G-8 est accueillie avec satisfaction. Cependant, il est demandé d'annuler les dettes de tous les pays africains très endettés. (www.bendingthearc.com, 10 août 2005).

5.5 Mondialisation et commerce

89. La mondialisation pose des défis nouveaux et importants en Afrique. Certes, elle offre de vastes possibilités, mais le continent africain n'en ressent pas les effets. La détérioration des termes des échanges internationaux a contribué pour beaucoup aux bas taux de croissance économique de l'Afrique. Les termes de l'échange restent défavorables et, la plupart du temps, les cours des produits de base continuent d'être à la baisse. Les subventions agricoles du Nord n'ont cessé d'affaiblir ce secteur très important en Afrique qui fournit des moyens de subsistance à 70 % de la population. Le désir de rester compétitif en dépit de ces externalités négatives a continué de maintenir la pression sur les ressources naturelles de l'Afrique, aggravant ainsi la dégradation de l'environnement.

90. Le programme convenu à Doha en 2001 pour le commerce et le développement avait fait renaître l'espoir en Afrique, mais l'échec des négociations de Cancún en 2003 avait bloqué sa mise en œuvre. Cependant, les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) s'efforcent maintenant de relancer le Cycle des négociations commerciales de Doha et l'Union européenne, principal partenaire commercial de l'Afrique, négocie actuellement de nouveaux accords de partenariat économique (APE). Cela redonne l'espoir que le Programme de Doha pour le commerce et le développement soit mis en œuvre (Nouvelles des divisions de la CEA - <http://www.uneca.org/trid/>, 23 novembre 2004). Les systèmes de préférences commerciales comme le Système généralisé de préférences (SGP), l'Accord de Cotonou, l'Accord «Tout sauf les armes» de l'Union européenne et la Loi des États-Unis sur la croissance et les potentialités de l'Afrique (AGOA) ont bénéficié à l'Afrique, mais les bénéficiaires ne sauraient remplacer les avantages qu'elle tirerait d'un système commercial multilatéral équitable.

91. Le Centre africain de politique commerciale de la CEA a été créé en juillet 2003 pour donner plus d'influence aux pays africains sur la scène commerciale internationale. Le Centre a considérablement contribué au processus des négociations multilatérales de l'Afrique. Il a permis de dégager un consensus sur des positions africaines défendables concernant des questions commerciales clefs et a fourni de nombreuses études techniques qui ont aidé à formuler des politiques en connaissance de cause. La Division du commerce et de l'intégration régionale de la CEA et le Centre ont organisé, en septembre 2005 au Kenya, une réunion continentale sur les accords de partenariat économique. La Division et le Centre vont également organiser, en novembre 2005, une réunion de réflexion de haut niveau pour préparer les pays africains à la Conférence ministérielle de l'OMC, prévue en décembre 2005 à Hong Kong. (TRIDNews, avril/mai 2005).

5.6 Transfert de technologie

92. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg invite les pays à promouvoir, faciliter et financer, selon que de besoin, l'accès aux technologies respectueuses de l'environnement et au savoir-faire correspondant, ainsi que la mise au point, le transfert et la diffusion de telles technologies en particulier pour les pays en développement et pour les pays en transition, à des conditions favorables.

93. L'Afrique peut éviter une industrialisation qui porte atteinte à l'environnement grâce au transfert de techniques non polluantes. Cependant, de nombreux pays africains, disposant de capitaux d'investissement très limités, continuent d'utiliser des techniques anciennes, moins coûteuses et moins efficaces, soit parce qu'ils ont un accès limité aux écotecnologies, qui sont protégées par les entreprises qui les mettent au point, soit par manque d'information.

94. Pour améliorer l'accès des pays africains à des technologies plus propres, l'ONUDI et le PNUE ont contribué à **la création de centres nationaux de production** moins polluante dans beaucoup de pays africains: Afrique du Sud, Éthiopie, Kenya, Maroc, Mozambique, Ouganda, Tanzanie, Tunisie et Zimbabwe, entre autres. Cependant, de nombreuses industries méconnaissent encore les avantages potentiels d'une production moins polluante. Les législations et les mécanismes d'application de la loi, destinés à imposer ou à encourager une production moins polluante sont généralement insuffisants ou inexistantes (<http://www.uneptie.org/pc/sustain/10year/regional.htm>, 17 août 2005). Le projet «Information pour le transfert de technologies liées aux changements climatiques en Afrique» vise à fournir aux acteurs africains un accès plus facile aux sources les plus récentes concernant les changements climatiques. L'autre volet du projet porte sur la création d'un réseau africain de production propre, qui permettra de partager et d'échanger les données en ligne sur la production et la prévention de la pollution et le transfert de technologie dans l'industrie. Jusqu'ici, des réseaux ont été créés dans quatre pays. (<http://www.enda.sn/energie/climat/main.htm>, 20 août 2005).

95. Les régions en développement, en particulier l'Afrique, s'inquiètent à propos de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Des droits de propriété intellectuelle renforcés pourraient entraîner une augmentation des royalties exigées par les détenteurs des technologies concernées (<http://www.twinside.org.sg/title/trips10-cn.htm>, 20 août 2005). C'est pour cette raison que le Conseil des ADPIC a décidé en février 2003 que ses membres devaient soumettre des rapports annuels sur les mesures prises ou prévues pour faciliter le transfert de technologie dans les pays les moins avancés (PMA), conformément à l'article 66.2 de l'Accord sur les ADPIC (ECOSOC, 2004).

96. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) disponibles dans les pays en développement sont encore limitées et l'écart entre les pays développés, l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud est encore immense. Comblar cette fracture numérique est l'une des principales tâches confiées au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). La Conférence régionale africaine préparatoire à la seconde phase du Sommet s'est tenue en février 2005 à Accra, pour préparer l'Afrique à participer efficacement à la seconde phase du SMSI, dans l'optique d'un partenariat numérique et stratégique interdépendant qui favorisera la croissance économique et le développement humain du continent. (<http://www.wsisaccra2005.gov.gh/>, 20 août 2005).

97. Une initiative importante en matière de TIC dans la région a été la création du Centre des technologies de l'information pour l'Afrique (CTIA) qu'accueille la CEA. C'est un centre d'exposition et d'enseignement axé sur les TIC ayant pour mission de démontrer aux décideurs et aux planificateurs africains la valeur des TIC pour le développement de l'Afrique. (http://www.uneca.org/eca_programmes/it_for_development/default.htm, 20 août 2005). Les priorités absolues du NEPAD en matière de TIC, qui sont au stade de la mise en œuvre, sont le projet de téléenseignement et la pose d'un câble sous-marin à fibres optiques sous la côte Est de l'Afrique. Par ailleurs, le NEPAD cherche à promouvoir la définition d'un cadre de cybergouvernance qui englobe le secteur public, les commissions électorales et les administrations locales (Nkulhu, WL, 2005).

5.7 Initiatives de partenariats de type II

98. Les initiatives de partenariats de type II offrent des possibilités supplémentaires aux pays. Reconnaisant la nécessité de créer un environnement propice à la promotion du partenariat public-privé en vue du développement durable, on a jugé que l'élaboration de modèles novateurs de partenariat entre les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile dans son ensemble pourrait réduire le fossé entre la politique et la pratique. Les initiatives de partenariats axés spécialement sur l'Afrique sont notamment: l'Observation de la Terre pour la gestion intégrée de ressources en eau en Afrique, Net Mark Plus - un partenariat public-privé pour la prévention durable du paludisme; l'Initiative du fonds du delta du Niger; l'Initiative du bassin du Nil; les projets d'héritage énergétique africain (lancés au Sommet mondial pour le développement durable) et l'Alliance pour l'énergie rurale en Afrique. En outre, l'Autorité générale libyenne chargée de l'environnement a proposé une initiative de l'Union africaine sur la promotion et l'application d'Action 21 en Afrique. Davantage d'informations sur ces initiatives de partenariats et d'autres sont disponibles dans la base de données de la Commission du développement durable sur les partenariats à l'adresse suivante: www.un.org/esa/sustdev/partnerships.

99. Plusieurs pays africains ont commencé à lancer des initiatives dans le but de bénéficier des accords de partenariat lancés jusqu'ici. Il s'agit entre autres de campagne de sensibilisation ou bien d'initiatives portant sur l'échange d'informations, le renforcement des capacités, l'élaboration et l'affichage de documents appropriés de stratégie et d'information sur des sites Internet ainsi que sur le dialogue avec les partenaires, notamment en établissant des liens avec la communauté des donateurs. Le Rapport sur les conseils nationaux pour le développement durable en Afrique a noté certaines initiatives particulièrement louables prises par l'Afrique du Sud: appui aux entreprises par le biais du Trésor national pour les partenariats concernant le Sommet mondial pour le développement durable; création d'un portail du partenariat; élaboration d'un cadre précis de suivi, d'évaluation et de notification des partenariats; solution concernant les besoins de capacités des partenaires locaux.

100. En dépit de ce qui précède, les réponses au questionnaire sur les conseils nationaux pour le développement durable en Afrique ont montré que la plupart des pays n'avaient pas connaissance de ces initiatives de partenariat ou n'étaient pas pleinement conscients des avantages et des possibilités supplémentaires qu'ils offraient.

6. Cadre institutionnel et stratégique pour le développement durable

101. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) a mis en place la Commission du développement durable des Nations Unies (CDD), un organe de haut niveau chargé de coordonner les questions de développement durable au niveau mondial. La CNUED a également recommandé la mise en place de dispositions institutionnelles aux niveaux régional, sous-régional, national et local. Le Sommet mondial pour le développement durable a préconisé le renforcement de ces dispositions institutionnelles. La CNUED et le Sommet mondial pour le développement durable reconnaissent également que l'adoption et l'application de politiques et stratégies appropriées, ainsi que des approches et des mécanismes participatifs, sont essentielles au succès de la mise en œuvre des programmes.

6.1 Le cadre institutionnel

102. Les instances de coordination du développement durable à tous les niveaux (mondial, régional, national et local) devraient travailler en étroite collaboration et être considérées comme solidaires. Lors des préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable, les commissions régionales ont examiné le rôle qu'elles pourraient jouer dans la mise en œuvre des conclusions du Sommet. On a reconnu qu'en raison de leur position au niveau régional, ces commissions pouvaient contribuer à rapprocher les accords mondiaux en matière de développement durable et les priorités et préoccupations nationales (DAES, 2002 dans CEA 2005^b). La mise en œuvre des programmes au niveau local avait également été jugée cruciale, les données qui s'y rapportent pouvant contribuer à renforcer la formulation et la mise en œuvre des politiques au niveau national.

103. Dans le cadre du mandat qui lui a été confié, la CEA a joué et continue de jouer un rôle important dans la mise en œuvre du programme relatif au développement durable dans la région. En 1997, la Conférence des ministres responsables du développement économique et social et de la planification en Afrique a créé le Comité du développement durable, devenu à présent CDD-Afrique. Depuis lors, un certain nombre de mesures de renforcement institutionnel ont été prises au niveau de la Conférence ministérielle et du Comité, ainsi qu'à celui de la CEA, pour lui permettre de remplir convenablement sa mission. À la troisième réunion du Comité du développement durable, tenue à Addis-Abeba en octobre 2003, la nécessité de présenter des rapports nationaux avait été soulignée. À cet égard, il avait été convenu que les États membres feraient rapport au CDD sur les questions relatives à la mise en œuvre des programmes au niveau national. En conséquence, la Commission avait invité les États membres à soumettre des rapports d'activité concernant la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial pour le développement durable. Seul le Soudan a soumis son rapport d'activité.

104. La Commission a récemment achevé une étude sur les conseils nationaux pour le développement durable dans les États membres. L'étude a été menée entre 2003 et 2004 dans

37 pays africains. Une enquête par questionnaire a fourni des informations sur 23 pays²⁰ et un examen sur dossier a apporté des renseignements sur 14 autres²¹, ainsi que des données supplémentaires sur les pays qui ont fait l'objet de l'enquête. L'étude a conclu que les pays africains, à des degrés divers, avaient progressé dans la création d'institutions et la mise en place des instruments et processus nécessaires pour faciliter la mise en œuvre du programme relatif au développement durable. Cependant, ces institutions ne remplissent pas correctement le rôle des comités nationaux pour le développement durable et il reste encore beaucoup à faire pour les renforcer; en particulier, en ce qui concerne l'élimination des partis pris en matière d'environnement et la question des trois dimensions du développement durable à traiter d'une manière globale et intégrée (CEA, 2005^b).

105. De nombreux organes régionaux et sous-régionaux, y compris des organismes des Nations Unies intervenant au niveau local, appuient les pays africains dans la mise en œuvre du programme relatif au développement durable, notamment la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement. L'Union africaine a modifié sa façon d'aborder la résolution des conflits et de gérer la consolidation de la paix dans les pays ravagés par la guerre et les pays sortant d'un conflit. Ses organes clefs ont été renforcés en termes de mandat, de budget et de direction (Nkulhu, WL, 2005).

106. Le secrétariat du NEPAD a été créé pour coordonner la mise en œuvre de ce plan de développement régional. Avec l'appui des organismes des Nations Unies et d'autres partenaires de développement, il a élaboré des plans d'action dans des domaines clefs. Les huit communautés économiques régionales (CER)²² reconnues par l'Union africaine comme organes de mise en œuvre du NEPAD ont participé à la conception et à l'exécution des programmes et des projets sous-régionaux. La Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF) évalue les besoins en capacité de toutes les CER, y compris le financement nécessaire pour la mise en œuvre des programmes. Cependant, préalablement au renforcement de l'efficacité des CER en tant que moteurs de l'intégration économique régionale, il faut réduire le nombre de groupements et supprimer la multi-appartenance (Nkulhu, WL, 2005). Au niveau national, de nombreux pays africains ont pris des mesures pour mettre en place des centres chargés de coordonner, suivre et intégrer les programmes du NEPAD dans leurs plans de développement national. Il s'agit, entre autres, des pays suivants: Afrique du Sud, Algérie, Gabon, Ghana, Kenya, Mozambique, Nigéria, Rwanda et Sénégal. Ces pays ont désigné des ministères ou en ont créé pour coordonner les questions relatives au NEPAD (secrétariat du NEPAD, 2004b).

107. Au fil des ans, les organisations africaines de la société civile s'intéressent de plus en plus aux questions de développement durable. Les préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable leur ont servi d'enseignement très utile sur la nécessité d'être mieux organisées pour faire avancer le programme de développement du continent. (REDDA/SMDD, secrétariat de la société civile, 2003). Le Forum des organisations africaines de la société civile pour le développement durable, qui a été lancé en octobre 2003,

²⁰ Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Botswana, Cameroun, Égypte, Éthiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Malawi, Maroc, Maurice, Mozambique, Namibie, Nigéria, République centrafricaine, Seychelles, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

²¹ Burkina Faso, Burundi, Comores, Djibouti, Guinée-Bissau, Madagascar, Mauritanie, Niger, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Sao Tomé-et-Principe, Togo et Tunisie

²² Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD); Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC); Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC); Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO); Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA); Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC); Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) et Union du Maghreb arabe (UMA).

s'est avéré un précieux partenaire pour définir les besoins de l'Afrique et ouvrir la voie au développement durable sur le continent.

6.2 Politiques, stratégies et plans nationaux pour le développement durable

108. L'étude sur les conseils nationaux pour le développement durable a révélé que les pays africains ont adopté diverses combinaisons de politiques, stratégies et plans pour aborder les questions du développement durable. Les variantes observées sont une indication des différentes dont les pays perçoivent le développement durable. Les politiques, stratégies et plans décrits par les pays qui ont fait l'objet de l'enquête portent sur divers aspects: développement national et rural (Vision 2020; plans de développement national et rural); pauvreté (y compris les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté - DSRP); environnement; ressources naturelles; agriculture; questions sociales; développement économique; développement durable au sens large. Il est encourageant de noter que 75 % des pays qui ont adopté des DSRP les ont ajoutés à la liste de leurs stratégies en matière de développement durable et que les principes et préoccupations concernant le développement durable sont intégrés dans les plans nationaux de développement. Certains pays ont modifié leur politique pour tenir compte des principes que sont la durabilité, la participation, l'efficacité, ainsi que le développement intégré et harmonisé.

109. La plupart des pays ont introduit, ou étaient sur le point de le faire, les accords mondiaux dans leurs plans nationaux et/ou leurs stratégies sectorielles de développement. L'Afrique du Sud, le Cameroun, l'Égypte, le Ghana, le Kenya, le Lesotho et le Zimbabwe ont organisé ou sont sur le point d'organiser des consultations nationales sur cette question. Certaines de ces consultations ont débouché sur des feuilles de route et des stratégies de réaction au Plan de mise en œuvre de Johannesburg adopté au Sommet mondial pour le développement durable. L'examen sur dossier a montré que l'ensemble des 14 pays qui n'ont pas fait l'objet de l'enquête ont adopté un grand nombre de politiques, stratégies et plans nationaux concernant divers secteurs de l'économie. L'Ouganda et le Rwanda ont adopté des stratégies nationales novatrices. Le Burkina Faso, Madagascar, la Mauritanie, l'Ouganda, le Rwanda et le Togo ont adopté des politiques et programmes de réduction ou d'éradication de la pauvreté, tandis que le Burundi et Sao Tomé-et-Principe en sont à différents stades de l'élaboration de tels politiques et programmes. Le Burundi entend aborder la réduction de la pauvreté dans le cadre du développement durable. Le Burkina Faso s'apprêtait à modifier ses DSRP pour y inclure une démarche plus globale et intégrée, dans le but de définir un cadre relatif à sa stratégie nationale de développement durable. Le Niger et la Tunisie ont déjà adopté leurs stratégies nationales de développement durable.

7. Contraintes et défis

110. Nombre de contraintes et défis à la mise en œuvre des accords relatifs au développement durable ont été mentionnés dans les sections précédentes. La présente section en décrit d'autres, ainsi que des indicateurs spécifiques de contraintes et défis définis dans le rapport sur les comités nationaux pour le développement durable en Afrique. Si certains de ces défis et contraintes sont liés aux institutions et aux processus, d'autres tiennent à la mauvaise gouvernance économique et politique, ainsi qu'à des facteurs externes. Ces éléments, dont l'importance relative varie d'un pays à l'autre, sont notamment les suivants:

- Capacités et moyens institutionnels (ressources humaines, financières et matérielles) insuffisants;

- Missions et législations conflictuelles et se chevauchant, ce qui entraîne doubles emplois et rivalités institutionnelles;
- Mauvaise coordination et faible niveau de coopération au sein des institutions et groupes intervenant dans le domaine du développement durable;
- Sensibilisation et compréhension des questions de développement durable insuffisantes;
- Dimensions économiques, sociales et environnementales peu présentes dans les politiques, plans et programmes de développement durable;
- Pauvreté, pression démographique, insécurité alimentaire;
- Accès insuffisant aux écotecnologies;
- Guerre civile et instabilité politique qui provoquent le pillage des ressources, des exodes massifs entraînant celui des compétences et la perte des acquis obtenus jusque-là;
- Faible taux d'alphabétisation et liberté de parole restreinte;
- Démocratisation et décentralisation des pouvoirs et des ressources insuffisantes;
- Vulnérabilité aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, ainsi qu'aux chocs extérieurs, ce qui particulièrement vrai dans le cas des petits États insulaires en développement et d'autres petites économies;
- Charge insupportable de la dette;
- Marginalisation de l'Afrique dans le cadre de la mondialisation.

8. Enseignements tirés

111. La paix, la sécurité, ainsi que la gouvernance économique et politique sont déterminants pour la bonne exécution des programmes de développement durable. Les ressources qui pourraient autrement servir à cette fin ont été détournées pour financer des conflits. Ceux-ci ont entraîné un déplacement et un exode massifs des populations fuyant les zones de guerre, occasionnant ainsi le chaos et aggravant l'exode des compétences. En raison de leurs résultats économiques médiocres, les pays n'ont pas pu obtenir des ressources suffisantes pour mettre en œuvre des programmes de développement durable.

112. La réduction de la pauvreté constitue l'objectif primordial du développement durable en Afrique. S'il est reconnu que, sur ce continent, la corruption et l'avidité sont des facteurs qui contribuent largement à la dégradation des ressources naturelles, la pauvreté persistante contribue à dégrader l'environnement. Par ailleurs, la pauvreté et la dépendance directe à l'égard des ressources naturelles comme moyens de subsistance ont rendu les Africains les plus démunis encore plus vulnérables aux changements environnementaux. Compte tenu de ce qui précède et du fait que le développement socioéconomique en Afrique est indissociable

des individus, des ressources et de l'environnement, inverser la tendance à la paupérisation de l'Afrique ouvrirait de grandes possibilités en matière de développement durable du continent.

113. Pour réaliser le développement durable en Afrique, et d'ailleurs sur tout autre continent, il faudrait traiter les dimensions environnementales, sociales et économiques de manière intégrée et équilibrée. Les idées toutes faites que l'on a à propos des questions de développement durable, en termes d'institutions, de politiques et de stratégies, ont empêché d'accomplir des progrès dans la mise en œuvre des accords relatifs au développement durable. Les organismes chargés de l'environnement sont généralement parmi les plus démunis de l'État et ne peuvent donc, seuls, garantir le succès. Le succès ne peut être garanti que si tous les acteurs sont associés et si toutes les questions sont prises en compte de manière intégrée et équilibrée.

114. Le développement durable est un sujet vaste et multisectorielle qui entraînent des interactions complexes entre de nombreuses parties prenantes. Il appelle donc à la création ou au renforcement de mécanismes et processus de coordination et de collaboration, ainsi qu'à la participation d'acteurs multiples, pour que les questions soient traitées de manière globale et intégrée. Il est important que les chevauchements et les conflits soient éliminés et les synergies exploitées. Cela est particulièrement vrai vu les capacités limitées des pays africains. Il faudrait trouver des compromis chaque fois que la convergence ne peut être assurée.

115. Le problème des capacités (institutionnelles, financières, humaines et technologiques) est un grand frein à la réalisation du développement durable. Par conséquent, les capacités doivent être renforcées. Il est tout aussi important d'établir un ordre de priorité des besoins et des actions, compte tenu des capacités disponibles, et de faire en sorte que les besoins les plus urgents soient satisfaits en premier lieu et de façon appropriée.

116. La volonté politique est essentielle à la réalisation du développement durable. Celui-ci suppose de nouvelles et meilleures méthodes. Il exige le sens des responsabilités de la part des pouvoirs publics, y compris dans la gestion et l'affectation des ressources au développement. Pour ce faire, il faut une véritable volonté politique pour effectuer les changements nécessaires et prendre les décisions qui s'imposent pour promouvoir le développement durable.

117. La coopération internationale est primordiale pour réaliser les objectifs de développement durable. Les ressources nouvelles et supplémentaires requises pour mettre en œuvre les programmes de développement durable sont considérables et les pays africains n'ont pas les moyens de les générer. Il serait donc opportun de leur fournir une aide au développement appropriée et suffisante.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Banque africaine de développement, 1997. Rapport sur le développement en Afrique 1997: Un résumé.

Banque africaine de développement, 2004. Rapport sur le développement en Afrique 2004.

BP, statistiques de l'énergie 2005; www.bp.com.

Projet de rapport sur les conseils nationaux pour le développement durable en Afrique, 2004. Institutions, Policies and Participatory Processes for Sustainable Development: An ECA Report.

CEA, 1999. Rapport économique sur l'Afrique 1999: La réduction de la pauvreté et la viabilité à long terme de la croissance et de la performance économiques.

CEA, 2001: État de l'environnement en Afrique.

CEA, 2002. Rapport économique sur l'Afrique 2002: Performance et progrès du continent.

CEA, 2003a. Examen régional africain des questions de mise en œuvre adressé à la douzième session de la Commission du développement durable: Rapport sur l'eau et l'assainissement.

CEA, 2003b. Conclusions du Sommet mondial sur le développement durable et questions liées à leur mise en œuvre en Afrique. Document à l'intention des organes délibérants, présenté à la troisième réunion du Comité du développement durable, Addis-Abeba, 7-10 octobre 2003.

CEA/ONU-Habitat, 2003. Examen régional africain des questions de mise en œuvre adressé à la douzième session de la Commission du développement durable: Rapport sur les établissements humains.

CEA, 2004a. Conférence ministérielle régionale d'examen de la mise en œuvre de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD + 10), Dakar, 7-11 juin 2004.

CEA, 2004^b. Rapport économique sur l'Afrique 2004. Exploiter le potentiel commercial de l'Afrique dans le contexte de l'économie mondiale.

DDD/CEA, 2004. Rapport de mission sur la douzième session de la Commission du développement durable de l'ONU.

Secrétariat du NEPAD, 2004^a. NEPAD Dialogue: Le point sur l'Afrique N°69, 4 novembre 2004: Le NEPAD invité à mettre en place un groupe de soutien pour l'exécution des projets.

Secrétariat du NEPAD, 2004^b. New Partnership for Africa's Development Annual Report 2003/2004

REDDA/SMDD, Secrétariat de la société civile, 2004. Forum des organisations africaines de la société civile pour le développement durable. Document de stratégie pour la participation des OSC à la douzième session de la Commission du développement durable.

Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, 2003. Report of The Regional Workshop on Mobilizing Support for The New Partnership For Africa's Development: The Role of the Private Sector and Civil Society, Accra (Ghana) 28 – 30 mai 2003.

PNUD, 2004. Rapport mondial sur le développement humain, 2004: La liberté culturelle dans un monde diversifié.

PNUE, 2002: Africa Environment Outlook: Past, present and future perspectives.

ONUDI, Rapport sur le développement industriel, 2004.

Nations Unies (1992): Sommet « Planète Terre »: Action 21; Déclaration de principes concernant tous les types de forêts. Texte définitif des accords négociés par les gouvernements à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, 3-14 juin 1992, Rio de Janeiro (Brésil).

Nations Unies (1997): Dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale – Point 8 de l'ordre du jour: Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21.

Nations Unies, 2003. Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg, 2002. Déclaration politique et plan de mise en œuvre des résultats du Sommet.

Banque mondiale, 2004. The Poverty Reduction Strategy Initiative An Independent Evaluation of the World Bank's Support Through 2003

Banque mondiale, Base de données des Indicateurs du développement dans le monde.

ECOSOC, 2004. Rapport de synthèse des progrès réalisés en matière de développement durable: Examen de la mise en oeuvre d'Action 21, Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et Plan d'application de Johannesburg. Document interne rédigé pour la douzième session de la Commission du développement durable, 14 – 30 avril 2004.

Banque mondiale / FMI, 2005. Note conceptuelle. Rapport conjoint Banque mondiale- FMI sur l'avancement de la mise en œuvre des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Examen 2005 des Stratégies de réduction de la pauvreté.

FAO, 2004, L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2004. Suivi des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs du Sommet mondial de l'alimentation et de la Déclaration du Millénaire.

ONUSIDA/OMS, 2005. Le point sur l'épidémie de SIDA – 2004.

CEA, 2005. Étude des conditions économiques et sociales en Afrique, 2004-2005.

ONU. Projet objectifs du Millénaire, 2005^a. Équipe du Projet sur l'amélioration des conditions de vie dans les taudis: *Un foyer dans la ville*.

ONU. Projet objectifs du Millénaire, 2005^b. Équipe du Projet sur l'eau et l'assainissement: *Santé, dignité et développement: Comment y parvenir?*

ONU. Projet objectifs du Millénaire, 2005^c. Équipe du Projet sur la santé maternelle et infantile: *Qui détient le pouvoir? Transformer les systèmes de soins pour les femmes et les enfants.*

ONU. Projet objectifs du Millénaire, 2005^d. Équipe du Projet sur le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et l'accès aux médicaments essentiels, Groupe de travail sur le paludisme : *Venir à bout du paludisme au cours du nouveau millénaire.*

ONU. Projet objectifs du Millénaire, 2005^e. Équipe du Projet sur le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et l'accès aux médicaments essentiels, Groupe de travail sur la tuberculose: *Investir dans des stratégies pour inverser l'incidence de la tuberculose dans le monde.*

ONU. Projet objectifs du Millénaire, 2005^f. Résumé du rapport de l'Équipe du Projet sur la science, la technologie et l'innovation: *L'innovation: appliquer les connaissances au développement.* Earth Institute (Columbia University), New York (États-Unis d'Amérique).

UNESCO, 2005. Éducation pour tous: Rapport mondial de suivi – L'exigence de qualité.

ONU-HABITAT, 2005. Rapport mondial 2005 sur les établissements humains: "Financement des logements urbains".

PNUE, 2005. Addis Ababa Highlights, Vol. 2, No.8

PNUE, 1999 – Respect et application des accords multilatéraux sur l'environnement : les expériences de la CITES, du Protocole de Montréal et de la Convention de Bâle – Volume 1.

PNUE, 2003 – Synthèse des rapports 2002 du Groupe de l'évaluation scientifique, du Groupe de l'évaluation des effets environnementaux et du Groupe de l'évaluation technologique et économique du Protocole de Montréal.

PNUE, CMAE, FEM, NEPAD, 2003^a. Élaboration d'un Plan d'action pour l'initiative environnement du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique: Domaine d'intervention 5: Lutte contre les changements climatiques en Afrique.

PNUE, CMAE, FEM, NEPAD, 2003^b. Élaboration d'un Plan d'action pour l'initiative environnement du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique: Les forêts.

PNUE, CMAE, FEM, NEPAD, 2003^c. Élaboration d'un Plan d'action pour l'initiative environnement du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique: Domaines programmatiques 1 et 6: Lutte contre la dégradation des sols, la sécheresse et la désertification et Conservation et gestion transfrontalières des ressources naturelles.

PNUE, CMAE, FEM, NEPAD, 2003^d. Élaboration d'un Plan d'action pour l'initiative environnement du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique: Conservation et utilisation durable des ressources côtières marines et en eau douce.

FAO, 2004. Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture, 2004.

IFPRI/WorldFish Center, 2003. Outlook for Fish to 2020 Meeting Global Demand.

IFPRI/WorldFish Center, 2003. Fish to 2020: supply and demand in changing global markets.

PNUD, 2003. Rapport mondial sur le développement humain 2003. Les Objectifs du Millénaire pour le développement: Un pacte entre les pays pour vaincre la pauvreté humaine.

PNUE, 2004. Analyzing the Resource Impact of Fisheries Subsidies: A Matrix Approach

CEA, 2004^b. Mise en Valeur des Ressources en eau en Afrique de l'Ouest – Document préparé par le Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest.

UNEP/FAO, 2004. Rapport de la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international.

CEA, 2005^b. Rapport sur les conseils nationaux pour le développement durable en Afrique: Revue des institutions et de leur fonctionnement.

Commission pour l'Afrique, 2005. Notre intérêt commun.

CNUCED, 2004. Le développement économique en Afrique. Endettement viable, oasis ou mirage?

Centre africain de politique commerciale – CEA, 2005. Travaux en cours N° 12 : l'Afrique et les préférences commerciales: Situation actuelle et enjeux.

Moussa, S.M., 2002. Technology Transfer for Agriculture Growth in Africa

Nkuhlu, WL, 2005. The New Partnership for Africa's Development: The Journey So Far.

OMT, 2002. Le tourisme et la réduction de la pauvreté.

Sites Web

<http://www.nepad.org>
<http://www.africa-union.org>
<http://www.un.org/ecosocdev/geninfo/sustdev/5years.htm>
<http://www.afdb.org>
<http://www.un.org/esa/sustdev/partnerships>
<http://unfccc.int/resource/>
<http://unfccc.int/resource/conv/>
<http://www.biodiv.org/doc/>
<http://www.unccd.int/convention/>
<http://www.unpan.org/>
<http://www.developmentgoals.org/>
<http://www.un.org/esa/forests/documents-unff.html#4>
<http://www.fishforall.org>
<http://www.nepad.org/2005/files/caadp.php>
<http://www.un.org/esa/sustdev/sdissues/consumption/Marrakech/conprod10Y.htm>
<http://www.uneptie.org/pc/sustain/10year/regional.htm>
http://www.uneptie.org/pc/sustain/reports/regional%20initiatives/2SCP_Report_to_AMCEN_final.pdf
<http://icspac.net/kenya0205.htm>,
<http://www.uneptie.org/pc/sustain/10year/regional.htm>
<http://www.pic.int/en/viewpage>
<http://www.pops.int/>
<http://www.chem.unep.ch/saicm/>
<http://www.chem.unep.ch/saicm/prepcom1/Default.htm>
<http://www.unitar.org/cwm/b/hc/>
www.basel.int
http://www.africa-union.org/Official_documents/Treaties_%20Conventions
<http://www.responsibletourismpartnership.org/>
<http://www.world-tourism.org/step/menu.html>
<http://www.icrtourism.org/propoor.html>
[http://www.Sustainable Tourism\WTO](http://www.Sustainable_Tourism\WTO)
<http://www.world-tourism.org/step/menu.html>
<http://www.biodiv.org/doc/publications/ecotour-brochure-en.pdf>
<http://www.africa-union.org/home/Welcome.htm>
www.bendingthearc.com
http://www.unctad.org/sections/meetings/docs/mugabe_en.pdf
<http://www.enda.sn/energie/climat/main.htm>
<http://www.iisd.org/standards/csr.asp>,
<http://www.aiccafrica.com/>
<http://www.unglobalcompact.org>
<http://www.wbcsd.ch>
<http://www.uneca.org/trid> TRIDNews, Volume 3 Number 4, Avril/mai 2005
http://www.developmentgoals.org/Sub-Saharan_Africa.htm
<http://web.worldbank.org.wbsite.external.topics/extpoverty>
<http://www.alertnet.org/thenews>
<http://www.fao.org/documents>
<http://www.nepad.org/2005/files/actionplans.php>
<http://www.nepad.org/2005/files/caadp.php>
<http://www.cites.org>
<http://www.sflp.org/eng/index.html>